

Actus
d'hiver

ifcd
infos



N°66
Mars 2026
VERSION
NUMÉRIQUE

L'Intelligence Artificielle au cabinet dentaire



sfcd.fr



VOS RÉFÉRENTES RÉGIONALES

Une vraie proximité avec le SFCD !



sfcd.fr

Contacts :

GRAND-EST

Dr Audrey Burger, 67 Griesheim-sur-Souffel, dr.audrey.burger@gmail.com

ÎLE-DE-FRANCE

Dr Marie-Christine Barbotin, 92 Issy-les-Moulineaux, marie-christine.barbotin@sfcd.fr

HAUTS-DE-FRANCE

Dr Cécile Dancourt, 62 Saint-Omer, cecile.dancourt@sfcd.fr

NORMANDIE

Dr Marie Graindorge, 76 Mont-Saint-Aignan, contact.normandie@sfcd.fr

BRETAGNE

Dr Linda Martin, 22 Paimpol, lindamartin3010@gmail.com • **Dr Anne Gorre**, 56 Lorient, annego35@gmail.com
Dr Clémence Bertrand, 35 Le Rheu, clemence.bertrand@sfcd.fr

PAYS DE LA LOIRE

Dr Constance Gan, 49 Angers, constance.gan@sfcd.fr

CENTRE VAL-DE-LOIRE

Dr Martine Pigeon, 41 Vendôme • contact.centrevaleloire@sfcd.fr

AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Dr Alice Delmon-Lavoine, 26 Saint-Uze, alice.delmon@sfcd.fr

PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

Dr Béatrice Gadrey, 83 Fréjus • **Dr Catherine Larra**, 13 Plan-de-Cuques • contact.paca@sfcd.fr

OCCITANIE

Dr Isabelle Morille, 31 Fronton, isabelle.morille@sfcd.fr • **Dr Nathalie Richard**, 11 Durban-Corbières, nathalie.richard@sfcd.fr

NOUVELLE AQUITAINE

Dr Marianne Franchi, 17 PUILBOREAU, marianne.franchi@orange.fr • **Dr Catherine Boule**, 33 Le Porge, catherine.boule@sfcd.fr
Dr Marion Lagunes, 64 Ustaritz, marion.lagunes@sfcd.fr



• **Directrice de la publication :**
Nathalie Delphin

• **Rédactrice en chef :**
Anne Gorre

• **Rédactrice adjointe :**
Claire Mestre

• **Ont participé :**
Aurélié Albac
Marie-Christine Barbotin
Khadidja Berrouna
Marie Brasset
Thomas Dautieu
Nathalie Delphin
Dov Derman
Magali Fau
Marianne Franchi
Constance Gan
Fabienne Gay-Guichardaz
Anne Gorre
Alexis Kahn
Marion Lagunes
Anne-Sophie Lefevre
Sophie Lellouche
Linda Martin
Claire Mestre
Lemya Nadia
Marion Petelot
Sylvie Ratier
Nathalie Richard
Mounia Santou

• **Publicité :**
SFCD et FFCD

• **Conception réalisation :**
Aurélié Albac, SFCD

Crédits photos :
Adobe Stock

« Les points de vue, les opinions et les analyses publiés dans cette revue n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement le positionnement du SFCD. »



SFCD Femmes Chirident

sfcd.fr

édito

CET EDITO A ÉTÉ ÉCRIT SANS L'AIDE DE L'IA.

Voilà ce qu'aujourd'hui je me sens obligée de vous dire pour vous écrire. Bien sûr, je ne veux pas être "anti-progrès". Quelle folie cela serait ? Je me rends compte, surtout, de l'effort supplémentaire que nous devons tous faire pour avancer ensemble dans un monde éclairé et serein.

Pour nous, chirurgien-dentiste, l'IA oscille entre le gadget strictement inutile - donc complètement indispensable - et l'assistant permettant de faire progresser notre pratique en accompagnant encore mieux nos équipes et nos patients.

Notre esprit critique et technique y voit tout ce que cela pourrait nous faciliter... Mais avons-nous assez de recul et de connaissances pour s'y plonger à corps perdu ? Pour ma part, j'ai appris que j'étais une «doomeuse». Je suis de celles qui ont été biberonnées à la science-fiction, livres, films, qui voient l'avenir comme dans «Terminator», «2001, l'odyssée de l'espace» ou en «I-Robot» et qui s'inquiètent ! Alors pour se rassurer - ou pas ! Cette revue balaie tout ce que vous vous posez comme questions sur ou pas - pour nous aider à y voir plus clair.

Vous y découvrirez aussi comment "d'autres" lisent l'IA qui possède le potentiel nous observer, nous surveiller, calculer notre risque de fraude afin de mieux nous contrôler.

Eh oui, l'IA c'est pour tout le monde !

Être critique envers l'IA ce n'est pas être contre, c'est savoir aborder l'outil avec le maximum d'informations pour l'utiliser intelligemment... comme l'IA le fait avec nous.

Outre les véritables objectifs, nous avons aussi un regard critique sur les créateurs de ces outils.

Qui sont-ils ?

Parce qu'en réalité, ce sont majoritairement des hommes.
Une fois de plus !

Pour le SFCD, il est essentiel que les femmes, praticiennes, scientifiques, ingénieures, s'emparent du sujet pour que l'IA ne renforce pas les inégalités. C'est donc ensemble que nous pourrons faire évoluer les outils IA dans le sens éthique, déontologique et équitable tout en protégeant nos exercices et les données de santé.

Dr Nathalie Delphin



DES QUESTIONS, DES DEMANDES, CONTACTEZ- NOUS !

SIÈGE SOCIAL

SFCD

22 rue de la Grande Armée
75017 Paris

Tél : 05 63 47 16 61

Email : sfcd@sfcd.fr

SERVICE JURIDIQUE

Sylvie Ratier

sylvie.ratier@sfcd.fr

FFCD FORMATIONS

SECRÉTARIAT DE DIRECTION :

Lemya Nadia

ffcd.contact1@gmail.com

INSCRIPTIONS :

Fattouma Maarouf

ffcd.secretariat@gmail.com

ADHÉSION, INSCRIPTION, CONTACT

Fattouma Maarouf

Tél : 05 63 47 16 61

fattouma.maarouf@sfcd.fr

**INSCRIPTION EN LIGNE SUR :
sfcd.fr/mon-compte/**

RELATIONS PRESSE

Magali Fau

magali.fau@sfcd.fr

Aurélie Albac

aurelie.albac@sfcd.fr

RETROUVEZ-NOUS SUR



sfcd.fr

sommaire

ADHÉREZ

AU SFCD

P.18



5 - À LA UNE

- **8 mars 2026** : à quand un soutien concret pour l'équilibre des femmes chirurgiens-dentistes ?

6 - ACTUALITÉS SYNDICALES

- Le SFCD présent a congrès de l'ADF 2025 : célébrer 90 ans d'engagement
- **Appel à mobilisation de la profession** : EBD, pour que l'AMO redevienne notre interlocuteur unique.
- La revue de presse et les actions du SFCD : politiques, mobilisations nationales et en régions

12 - ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

- **Publi-communiqué** : plus de protection, moins de coût. La nouvelle offre La Médecine Libre (LML) pour les cabinets dentaires
- 33e congrès de l'UNAPL : où vont les professions libérales ?
- **Communiqué de presse** : article 5 du projet de loi contre les fraudes sociales et fiscales, vers une milice sanitaire privée ?
- **Publi-communiqué** : Ensemble c'est mieux. Le SFCD met en lumière la force du collectif au féminin avec le dispositif #ConnectHers by BNP Paribas.

18 - REJOIGNEZ LE SFCD ! ADHÉREZ

- Le SFCD c'est quoi ? C'est pour qui ? Le SFCD au côté de tous : étudiants, jeunes diplômés, salariés et libéraux.
- Bulletin d'adhésion 2026

22 - DOSSIER

**L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
AU CABINET DENTAIRE**

• Congrès de printemps du SFCD,

« L'IA au cabinet dentaire : comprendre, décider, intégrer au cabinet dentaire », les 26 et 27 mars 2026 à Bordeaux.

- Introduction et quelques définitions
- IA, c'est IA dire ? Mythes & Réalités de l'Intelligence Artificielle
- Protection des données à l'ère de l'IA : la CNIL s'en occupe.
- L'IA dans mon quotidien professionnel pour améliorer la prise en charge de mes patients
- La responsabilité de l'IA en droit français
- **Ligne directrice du SFCD sur l'IA au cabinet dentaire**
- CCAM : contrôle sécu et IA, une révolution silencieuse

34 - SCIENTIFIQUE

- **L'IA en Odontologie** : une révolution systémique, de l'organisation administrative à la précision clinique

35 - BILLET D'HUMEUR

- Avis Google, la course aux étoiles

36 - FEMMES

Le cyber harcèlement ne concerne pas que nos ados

40 CULTURE

Évolution de la représentation de la femme dans la culture populaire

43 - ASSISTANTS DENTAIRE

- **Programme de la 11e JNAD 2026**

30 - FORMATIONS FFCD



8 MARS 2026

À QUAND UN SOUTIEN CONCRET POUR L'ÉQUILIBRE DES FEMMES CHIRURGIENS-DENTISTES ?

Le 8 mars est une date symbolique, mais pour le SFCD, l'engagement est permanent. Défendre les droits des femmes, c'est défendre l'avenir de toute la profession.

Depuis 1935, nous défendons et accompagnons les femmes dans la profession, alors très minoritaires, sur des sujets essentiels comme la maternité, la protection sociale ou l'égalité dans les instances professionnelles.

À l'occasion du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, il est essentiel de rappeler qu'au-delà des engagements affichés, **les femmes ont encore et toujours besoin de mesures de soutien concrètes leur permettant de concilier pleinement vie professionnelle et vie personnelle.**

Le SFCD appelle à la mise en place d'un véritable accompagnement des femmes professionnelles, notamment des femmes indépendantes et des professionnelles libérales, afin de soutenir cet équilibre.

Beaucoup d'entre elles assument simultanément plusieurs rôles : **mères, aidantes, piliers du foyer, tout en menant leur activité et en portant seules les responsabilités de leur entreprise ou de leur cabinet.** Reconnaître cette réalité et proposer un accompagnement adapté serait un levier essentiel pour leur permettre d'exercer pleinement leurs talents multifonctions sans s'oublier elles-mêmes.

Pour le SFCD, garantir l'accès aux soins pour la population, dans un contexte de féminisation avérée de notre profession, passe par un **soutien réel et concret aux femmes chirurgiens-dentistes.**

"Le SFCD appelle à la mise en place d'un véritable accompagnement des femmes professionnelles, notamment des femmes indépendantes et des professionnelles libérales, afin de soutenir cet équilibre."

Cela suppose notamment de :

- faciliter le [remplacement partiel](#) ;
- mieux accompagner la [maternité et la parentalité](#) ;
- permettre l'accès à des [modes de garde adaptés](#).

Car prendre en compte les parcours de vie des femmes, c'est aussi leur permettre de préserver leur santé, leur équilibre et leur bien-être.

Ne l'oublions pas : la santé des femmes demeure encore aujourd'hui un sujet trop souvent relégué au second plan.

Le 8 mars doit être l'occasion non seulement de sensibiliser, mais surtout d'agir concrètement pour un environnement professionnel plus attentif aux réalités et aux besoins de chaque femme. Les droits des femmes se défendent chaque jour... et pas uniquement le 8 mars !

Sensibiliser, s'engager, respecter : être un.e allié.e, c'est d'abord s'informer mais aussi savoir écouter et reconnaître pleinement leur place.

Engagez-vous aux côtés du SFCD et contribuez à créer une profession plus juste et égalitaire.

CONGRÈS DE L'ADF 2025

CÉLÉBRER 90 ANS D'ENGAGEMENT

Au Congrès de l'ADF 2025, vous avez été très nombreux à venir à notre rencontre. Adhérents, congressistes, partenaires : merci pour votre présence, votre fidélité et la richesse des échanges tout au long de la semaine.

Cette édition a marqué un temps fort pour le SFCD avec la célébration de nos **90 ans d'engagement** au service des chirurgiens-dentistes. Votre participation à notre stand comme à notre Assemblée Générale confirme l'intérêt croissant pour nos actions et notre mobilisation quotidienne.

Une dynamique forte autour de l'EBD

Notre pétition sur l'Examen Bucco-Dentaire a suscité une véritable mobilisation. Merci à toutes celles et ceux qui se sont engagés à nos côtés : **votre soutien renforce notre combat.**

Les mini-conférences dédiées à l'EBD ont également rencontré un franc succès grâce aux interventions des Drs Marie-Pierre Carat Sarraçanie, Marie Brasset, Nicole Vinot et Nadine Cornillot-Clément, autour de sujets spécifiques : seniors, handicap, adolescents, sport, papillomavirus et addictions.



La mobilisation continue : retrouvez et signez la pétition en page de droite.

Partenaires

Merci à nos partenaires **La Médecine Libre** et **BNP Paribas** pour leur engagement à nos côtés.

Violences intrafamiliales : un engagement confirmé

Pour la 3e année consécutive, la formation « Violences intrafamiliales et prise en charge au cabinet dentaire » a fait salle comble. L'intérêt constant des praticiens souligne l'importance de cette thématique essentielle.

Merci au Dr Nathalie Delphin et aux intervenants : Dr Marion Lagunes, Nicolas Leblé et Vanessa Garouche, pour la qualité de leurs apports.

Convivialité

Les verres de l'amitié organisés chaque soir sur le stand ont une nouvelle fois illustré la force et la convivialité de notre réseau.

L'ADF 2025 en chiffres et temps forts

- **90 ans** d'engagement au service de la profession
- **1 pétition** qui a recueilli **+ de 2500 signatures** à ce jour
- **4 mini-conférences EBD** sur seniors, handicap, adolescents et addictions
- **1 verre de l'amitié** tous les soirs pour échanger avec adhérents et partenaires
- **1 séance de formation « violences intrafamiliales »** : 3e édition, salle comble
- **2 partenaires : La Médecine Libre et BNP Paribas**

Rendez-vous à l'ADF 2026 pour de nouveaux temps forts et surprises.

Aurélié Albac



APPEL À LA MOBILISATION DE LA PROFESSION

EBD

**POUR QUE L'ASSURANCE MALADIE
OBLIGATOIRE REDEVienne NOTRE
INTERLOCUTEUR UNIQUE**

POUR GARANTIR LE SECRET MÉDICAL

POUR LA SANTÉ PUBLIQUE

POUR SIMPLIFIER LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

SIGNER LA PÉTITION ICI

*<https://chng.it/jfTfwWHQTS>
Pensez à valider le mail
pour confirmer votre signature*



8 actions du SFCD

ON PARLE DE NOUS

REVUE DE PRESSE



de septembre 2025
à mars 2026

EBD : une forte séquence médiatique

- 29 septembre 2025 - [Veille Acteurs de Santé](#)

EBD : pour que l'Assurance maladie obligatoire redevienne l'interlocuteur unique des chirurgiens-dentistes.

- 1er octobre 2025 - [Dentaire365](#)

EBD : le SFCD alerte sur les dérives du nouveau dispositif.

- 2 octobre 2025 - [L'Information Dentaire](#)

EBD : les syndicats dénoncent un dispositif ingérable.

- 8 octobre 2025 - [Dynamique Dentaire](#)

Examen Bucco-Dentaire : le SFCD réclame un retour à l'AMO comme interlocuteur unique.

- 3 novembre 2025 - [Santé-Environnement-Politique](#)

Le SFCD alerte solennellement les pouvoirs publics à propos du lever du secret médical pour lutter contre fraudes fiscales et sociales.

- 4 novembre 2025 - [Dentaire365](#)

Paiement unique par l'AMO : les syndicats appellent à l'union.

PLFSS 2026 : vigilance et expertise du SFCD

- 2 novembre 2025 - [Dynamique Dentaire](#)

Projet de loi anti-fraudes : le SFCD alerte sur une atteinte inédite au secret médical.

- 6 novembre 2025 - [Dentaire365](#)

Franchise sur les soins dentaires : une mesure qui inquiète les syndicats.

- 15 novembre 2025 - [Dynamique Dentaire](#)

PLFSS 2025 : pourquoi le SFCD refuse l'extension de l'ASM aux chirurgiens-dentistes.

- 3 mars 2026 - [Veille Acteurs de Santé](#)

Article 5 du projet de loi relatif à la lutte contre la fraude fiscale et sociale : vers une milice sanitaire privée ?

- 3 mars 2026 - [Santé / environnement / politique](#)

Vers une milice sanitaire privée pour déceler les fraudes fiscales et sociales.

- 5 mars 2026 - [Dynamique Dentaire](#)

Article 5 du projet de loi contre la fraude sociale : les syndicats dentaires alertent sur une menace pour le secret médical.

- 6 mars 2026 - [Information Dentaire](#)

Fraudes sociales : l'Assemblée nationale lève le secret professionnel au profit des complémentaires santé.

Prévention grand-public

- 6 novembre 2025 - [Santé Magazine](#)

Dents sensibles au froid : les remèdes de grand-mère existent-ils ?

1



CAFÉS CCAM DU SFCD

Tous les premiers mardis
du mois, de 8h30 à 9h30
DES RENDEZ-VOUS À NE
PAS MANQUER !

Inscription obligatoire



[Participez aux cafés CCAM](#)



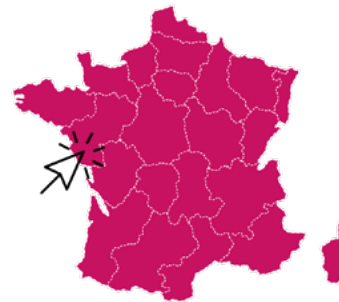
ÉVÉNEMENTS

Cafés CCAM du SFCD

Tous les premiers mardis
de 8h30 à 9h30

- Ouverts aux adhérents, ouverts pour les non-adhérents
- Questions/réponses en direct avec l'équipe SFCD experte
- Convivialité assurée made in France

2



Le SFCD et vous : participer aux soirées Confratern'Elles

Le SFCD s'appuie sur un maillage territorial animé par des cadres régionaux sur tout le territoire. Elles organisent des événements en région, des "soirées confratern'elles", qui favorisent les échanges, les partages d'expériences et la cohésion des conseillers et confrères.



Soirée Confratern'elles Toulouse, 18 février 2026

- Réunion des conseillers de la région
- Présence de Frédéric Noiret et de chez BNP Paribas
- Échanges sur avantages des adhérents et supporters SFCD
- Partage des actualités politiques et professionnelles

Les actions du sfcd 9

1



FEMMES

Être femme, pouvoir être professionnelle et mère, par choix.

1975 - 1995 : deux dates, un combat

- 1975 : loi Veil sur l'IVG
- 1995 : congé maternité pour femmes libérales obtenu par SFCD
- Défense des droits des femmes, équilibre vie professionnelle et maternité

[Lire l'article complet](#)



2

PLFSS 2026 : Nouveau congé de naissance

- Congé jusqu'à 2 mois supplémentaires pour parents salariés
- Mesure pour égalité réelle entre parents salariés
- SFCD veille à adapter aux professionnels libéraux

[Découvrir](#)



CHIRURGIEN-DENTISTE SALARIÉ ET CONVENTION COLLECTIVE

Une infographie qui vous explique tout

- Congé maternité/paternité, maintien de salaire, droits des salariés
- Droit commun VS convention collective
- Clé en main pour comprendre vos droits

[Télécharger l'infographie](#)



Cyber-harcèlement,
voir l'article en page 36

VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Se former, agir, protéger

Le SFCD engagé dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles aux côtés de la MIPROF

Le 20 novembre 2025, en écho à la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (25 novembre), les Rencontres interprofessionnelles de la MIPROF ont rappelé que les violences sexistes, sexuelles et cyberviolences restent massives, polymorphes et en constante évolution.

- **Cyberviolences : sensibilisation et repérage**, un nouveau défi pour les professionnels de santé
- **Formation et accompagnement des victimes** : renforcer les compétences pour mieux agir
- **Responsabilités collectives** : rôle central des professionnels de santé dans la protection des victimes
- **Rôle majeur du SFCD et du FFCD dans l'accompagnement et la formation des équipes dentaires**

[Article complet](#)



LE MANAGEMENT DU CABINET DENTAIRE AU FÉMININ

Pour la promotion d'un
leadership plus égalitaire,
humain et inspirant.



LE MANAGEMENT AU FÉMININ

Nous vous invitons à découvrir, si ce n'est pas déjà fait, l'article complet co-rédigé par le Dr Nathalie Delphin, présidente du SFCD et par Rodolphe Cochet (Dental RC) sur la gestion du cabinet dentaire au féminin.

Pour la promotion d'un leadership plus égalitaire, humain et inspirant.

[Article à découvrir](#)



DONNÉES DE SANTÉ

**Le SFCD présent au congrès
«Connexions» de la FNOF,
les 16 et 17 novembre 2025 à Lille**

La FNOF a reconnu l'engagement du SFCD contre l'article 5 du projet de loi contre les fraudes sociales et fiscales et nous a invités à participer à son congrès.

- **Position SFCD sur transfert des données aux OCAMs**
- **Réaffirmation du secret professionnel et rôle de l'AMO**

[En savoir plus](#)





ASSISTANTES DENTAIRES DE NIVEAU 2

Rencontre au Sénat - 23 octobre 2025

- Rencontre avec le Sénateur Raphaël Daubet
- Propositions pour clarifier cadre d'exercice et compétences AD2
- Améliorer l'accès aux soins sans fragiliser l'exercice des chirurgiens-dentistes

[Lire l'article](#)



LOI CONTRE LES FRAUDES FISCALES ET SOCIALES

Nos actions

- Alerte députés, sénateurs et journalistes
- Rédaction de communiqués et notes de position
- Partenariat avec la FNOF
- Dernier communiqué en date du 2 mars 2026 à retrouver en [page 13](#)



EXAMEN BUCCO-DENTAIRE

Enfin une vraie consultation de prévention

- **Action politique** : mobilisation du SFCD sur les enjeux de la profession, notamment le combat autour du tiers payant.
- **Accompagnement des adhérents** : mise à disposition d'outils et de ressources pour faciliter la pratique
- **Formation** : organisation de sessions de formation dédiées aux adhérentes et supporters du SFCD
- **Information** : création de livrets explicatifs pour mieux comprendre les évolutions et les dispositifs

[Signer la pétition](#)



[Télécharger l'extrait du livret](#)





PLUS DE PROTECTION, MOINS DE COÛT LA NOUVELLE OFFRE LML POUR LES CABINETS DENTAIRES

Avec des hausses de cotisations de plus de 60 % en dix ans, des garanties limitées et des atteintes au secret médical, les mutuelles professionnelles laissent souvent à désirer. Face à ce constat, **LML a conçu une complémentaire santé spécialement dédiée aux cabinets dentaires** : jusqu'à 40 % moins chère, avec des remboursements bien plus généreux, et toujours dans une optique de qualité et d'éthique.

Des garanties renforcées à prix compétitifs

Longtemps dépendant d'une offre unique imposée par AG2R, le secteur dentaire peut désormais choisir librement sa mutuelle. LML propose une solution sur-mesure, conforme aux obligations légales, pensée pour les besoins spécifiques des cabinets dentaires et avantageuse tant pour l'employeur que pour les salariés.

Trois niveaux de garanties (avec options) sont disponibles :

- Le **premier niveau** est 40 % plus économique que les offres standard du marché.
- Le **deuxième niveau** au même tarif que les offres standard, propose des remboursements trois fois plus élevés.
- Le **troisième niveau** s'adresse aux employeurs souhaitant offrir une couverture maximale.

Des avantages concrets pour vos salariés

En rejoignant **La Médecine Libre**, vos collaborateurs bénéficient de :

- Tarifs préférentiels pour leurs ayants droit.
- Un **bonus fidélité** : des garanties qui s'améliorent pendant les 4 premières années, indépendamment de leur utilisation.
- La **liberté de choisir leurs soignants** : LML est une

complémentaire santé qui s'inscrit en dehors de tout réseau de soins.

Le contrat inclut également une protection juridique, une assistance (garde d'enfants, aide-ménagère...), un accès à un coach santé, à la téléconsultation, et bien d'autres services utiles au quotidien.

Une opportunité stratégique pour l'employeur

Bien plus qu'une obligation légale, le choix d'une bonne mutuelle d'entreprise peut devenir un véritable **levier d'attractivité et de fidélisation**. En optant pour LML :

- Vous réalisez des **économies**.
- Vous **valorisez votre entreprise** auprès de vos équipes.
- Vous bénéficiez d'**avantages fiscaux** (déduction des cotisations du brut imposable, exonération de charges sociales).

Une mutuelle engagée au service de votre profession

Pourquoi financer des organismes de complémentaires santé qui remettent en cause vos valeurs ou votre déontologie ?

- **LML respecte les soignants et leur rôle** : pas de pression, pas de demande de transmission de données protégées par le secret médical.
- **LML est opposée aux réseaux de soins**, elle défend l'indépendance des praticiens : "Le seul responsable du soin doit être celui qui le prodigue, non celui qui le finance" — Dr Bajer, cofondateur de LML.
- **LML a également lancé Liberté Santé**, une plateforme pour soutenir les professionnels dans leur combat contre les réseaux et pour la préservation de leur autonomie (déjà plus de 300 dentistes inscrits).

Pour la défense du secret médical

Alors que de nombreuses mutuelles et réseaux de soins multiplient les demandes d'accès aux données de santé sous prétexte de lutte anti-fraude, **LML reste intransigente sur la protection du secret médical**. Elle va même au-delà, puisqu'elle sensibilise, informe, agit auprès des gestionnaires et soutient activement les syndicats comme le **Syndicat des Femmes Chirurgiens-Dentistes (SFCD)** dans leur combat.

LML a d'ailleurs dernièrement organisé une rencontre entre le **SFCD et la FNOF (Fédération Nationale des Opticiens de France)**, par le biais de son président Hugues Verdier-Davioud, pour discuter de cette problématique commune et évoquer un outil développé par le syndicat des opticiens, une **blockchain** déjà opérationnelle. Elle permet de **sécuriser les échanges** entre opticiens et Ocam, **sans transfert illégal des données**.

C'est en travaillant ensemble que les professionnels de santé trouveront des solutions à leurs problèmes souvent partagés. LML en est persuadée. Et notre rôle, en tant que complémentaire militante, c'est de **fédérer les soignants** autour d'engagements communs.

Une mutuelle qui mise sur la prévention

Longtemps oubliée des mutuelles (qui peinent à investir dans un service qui donne ses fruits sur le long terme) et de la Sécurité sociale, **la prévention** a toujours été au cœur de la démarche LML. Notre complémentaire santé a mis en avant, dès sa fondation, l'importance de la prévention pour **préserver un système de santé de qualité**.

Elle est la première à avoir instauré, pour chaque adhérent, **la prise en charge des consultations médicales de prévention** (bien plus complètes et anticipées que les bilans gouvernementaux lancés en 2024). Depuis quelque temps, elle est aussi la seule à proposer, pour chacun de ses assurés, **la prise en charge des consultations de prévention**

dentaires. Une preuve de sa vision à long terme et de son engagement envers un système de soins durable.

Changer de mutuelle rien de plus simple

Grâce à la **résiliation infra-annuelle**, vous pouvez désormais résilier votre contrat à tout moment après un an, sans frais, même pour un contrat collectif. Un simple e-mail suffit.

La mise en place du nouveau contrat est aussi facile et rapide, grâce à la signature électronique et nos outils digitaux. Tout se fait en ligne, simplement, en quelques clics. **Kamardine**, votre conseiller dédié, peut s'occuper de tout.

Contactez le par email

contact@lamedecinelibre.com

ou par téléphone au 0143795680

ou prenez rendez-vous ici

Il pourra vous fournir un devis personnalisé ou répondre à toutes vos questions.

Rejoignez un projet militant porté par des professionnels de santé ! Plus de 1 500 entreprises font déjà confiance à **La Médecine Libre**. Offrez à vos salariés une couverture renforcée à un tarif avantageux, dans le respect de votre éthique professionnelle !

33^E CONGRÈS NATIONAL DES PROFESSIONS LIBÉRALES

« Où vont les professions libérales ? »

Le 13 février 2026, Michel Picon, président de l'U2P, organisation représentative de l'artisanat, du commerce et des professions libérales, a pris la parole avec un message fort, les professions libérales sont indispensables à l'économie de proximité et doivent être pleinement reconnues et écoutées.

Il a rappelé combien l'U2P et l'UNAPL jouent un rôle essentiel pour faire entendre la voix des petites entreprises et des professions libérales, partout en France, dans les territoires comme dans les grandes instances nationales.

Son intervention a aussi mis en lumière les progrès réalisés ces dernières années :

- une représentation renforcée
- davantage de responsabilités dans les instances paritaires
- une présence plus forte dans les régions
- une capacité accrue à défendre les intérêts des professions libérales.

Et surtout, un message simple mais puissant : « Ensemble, nous sommes plus forts. »

Michel Picon a eu une prise de parole engagée, tournée vers l'avenir, et qui rappelle une chose essentielle : les professions libérales sont le visage humain de l'économie de proximité, celle que les Français plébiscitent au quotidien. Le chirurgien-dentiste en est un des acteurs.

Enfin, il a insisté sur un enjeu majeur : la transition numérique et l'intelligence artificielle.

L'IA est une transformation profonde, qui peut être une chance... à condition qu'elle :

- reste au service de l'humain
- respecte l'éthique et les données
- soit accessible à toutes les entreprises, y compris les plus petites
- ne crée pas une fracture numérique

Travailler avec l'IA est déjà une réalité pour bien des professionnels libéraux.

Un agent d'assurance et une avocate témoignent.

Le domaine de l'assurance est pionnier dans l'usage de l'IA puisque la data est au cœur de son activité.

Son usage est amené à se développer avec l'IA générative pour des recherches et des réponses rapides. L'usage d'outils dotés de l'IA en est encore à ses débuts au barreau. C'est essentiellement l'IA générative qui est utilisée pour effectuer des tâches répétitives, effectuer des recherches ou aider à la rédaction de comptes-rendus.

Tous deux mettent en avant le fait que l'utilisation de l'IA les soulage des tâches fastidieuses et leur permet d'être plus disponibles pour se recentrer sur leur cœur de métier : la relation client pour être plus à l'écoute.

Ce congrès a une nouvelle fois offert un cadre privilégié d'échange entre professionnels libéraux, acteurs essentiels du quotidien des français. Le SFCD y participe avec engagement, impliqué activement dans l'ensemble des commissions de l'UNAPL. À cette occasion, le SFCD porte la voix des chirurgiens-dentistes et défend avec conviction les valeurs qui nous rassemblent.

Dr Marie-Christine Barbotin

Sources :
-La revue de l'UNAPL n°182
-Publication LinkedIn

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ARTICLE 5 DU PROJET DE LOI CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES

Vers une milice sanitaire privée ?

Adopté discrètement par une cinquantaine de députés, l'article 5 du projet de loi contre la fraude fiscale et sociale marque une rupture majeure : il organise le transfert de données de santé vers les organismes complémentaires et autorise leurs propres salariés à exercer des contrôles.

Désormais, des acteurs privés, porteurs d'intérêts économiques directs, pourraient accéder à des données médicales détaillées et contrôler à la fois les professionnels de santé et les patients.

Pour le SFCD, il ne s'agit plus d'un contrôle public encadré, mais bien de l'instauration d'une véritable police sanitaire privée. Les missions de contrôle médical relèvent aujourd'hui de l'Assurance maladie, dans un cadre légal strict, assorti de garanties d'indépendance, de procédures et de recours. Rien de comparable n'est clairement prévu ici. Les OCAM ne sont ni des autorités publiques ni des institutions investies d'une mission de service public équivalente.

Confier à des organismes privés le pouvoir de surveiller, d'analyser et potentiellement de sanctionner sur la base de données médicales, c'est franchir une ligne rouge.

Pour le SFCD, la lutte contre la fraude ne peut en aucun cas servir de prétexte à l'affaiblissement du secret médical ni à la délégation de prérogatives quasi-régaliennes à des intérêts privés.

Le secret médical n'est pas une variable d'ajustement budgétaire. C'est un pilier de notre État de droit.

Le SFCD alerte depuis plusieurs mois sénateurs et députés sur cette dérive lourde de conséquences, dont ils devront répondre très rapidement devant les professionnels de santé comme devant les patients.

Face à cette menace, le SFCD appelle solennellement à l'union de l'ensemble des syndicats dentaires afin de défendre, d'une seule voix l'indépendance professionnelle et le secret médical.

Contact presse

Dr Nathalie Delphin

nathalie.delphin@sfcd.fr



En savoir plus

📌 Communiqué du 12/01/2026 : [Article 5 du projet de loi contre les fraudes sociales et fiscales : les garanties absentes.](#)

📌 Communiqué du 11/12/2025 : [Article 5 du projet de loi contre les fraudes sociales et fiscales : alerte rouge !](#)

📌 Communiqué du 30/10/2025 : [Article 5 du projet de loi contre les fraudes sociales et fiscales : une atteinte inacceptable au secret médical.](#)

PARTENARIAT

ENSEMBLE, C'EST MIEUX !

A l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le SFCD met en lumière la force du collectif au féminin avec le dispositif **#ConnectHers by BNP Paribas**.

Anne Sophie LEFEBVRE, Responsable des Partenariats pour les Entrepreneurs chez BNP Paribas en France, explique comment la banque répond aux besoins des femmes chirurgiens-dentistes.

Quels sont les défis auxquels les femmes entrepreneures sont confrontées ?

Si de plus en plus de femmes osent entreprendre, seulement 4 entreprises sur 10 sont créées par elles et 12% des dirigeants de PME et d'ETI* sont des femmes (1). Mais l'envie d'entreprendre est là, 59% des femmes jugent l'entrepreneuriat plus motivant que le salariat (2). Les femmes chirurgiens-dentistes relèvent particulièrement ce défi puisque parmi 47 600 chirurgiens dentistes (3) aujourd'hui en France, 51% sont des femmes (contre 39 % en 2012) (4). Cependant, on constate une sous-exploitation des réseaux d'accompagnement selon l'Observatoire de l'Entrepreneuriat féminin, 56% des femmes entrepreneures ne sont pas membres d'un réseau professionnel.

Comment BNP Paribas les accompagne à relever ces défis ?

Fort de ces constats, et depuis 2017, BNP Paribas a développé #ConnectHers pour accélérer les projets des femmes entrepreneures tout en facilitant les rencontres avec ses réseaux partenaires.



Ce dispositif, auquel les adhérents du SFCD ont accès, repose notamment sur :

- 300 banquiers et banquières « ambassadeurs » répartis sur toute la France
- L'organisation d'ateliers thématiques, de coachings, de parcours d'accompagnement et des programmes d'accélération
- Une orientation vers des réseaux partenaires d'accompagnement de l'entrepreneuriat féminins ou mixtes
- Des financements : du financement bancaire classique à la levée de fonds !
- Une communauté LinkedIn pour découvrir des portraits ou interviews inspirants de femmes entrepreneures ainsi que l'actualité de l'entrepreneuriat au féminin

BNP-Paribas en France consacre plus de 2 milliards d'euros de crédits d'investis-

sement chaque année aux projets des femmes entrepreneures.

Par ailleurs, sur le volet patrimonial, les femmes investissent 40 % de moins que les hommes (5). Les femmes chirurgiens-dentistes cumulent des enjeux forts : gestion du cabinet, vie familiale, organisation patrimoniale et ont besoin d'un accompagnement clair et structuré. BNP Paribas propose une approche globale, centrée sur l'humain, pour simplifier ces sujets. Chaque cliente est suivie par un conseiller dédié, appuyé par des experts financiers et patrimoniaux reconnus. Objectif : apporter conseil, expertise et solutions sur mesure pour organiser, développer et transmettre leur patrimoine, en cohérence avec leur activité professionnelle et leur vie personnelle. Parce qu'entreprendre, soigner, gérer et transmettre ne devraient pas être des charges supplémentaires mais des projets accompagnés.

Sources :

[1] BPI France, octobre 2024

[2] Baromètre 2025 Opinionway pour France Active et la Fédération bancaire française autour de l'entrepreneuriat féminin.

[3] DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques)

[4] <https://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr/car-tographie/>

[5] «Les Françaises et leur émancipation financière en 2025» Forvis Mazars x Financi'elles 2025 ; N26, 2022 ; HSBC, 2024, AMF, 2023 ; INSEE

*Entreprises de Tailles Intermédiaires



NOUVEAU !

Le SFCD et BNP Paribas deviennent partenaires

4 ENGAGEMENTS pour les adhérents du SFCD

- ✓ Accompagner et soutenir la maternité et la parentalité
- ✓ Permettre de concilier vie professionnelle et vie familiale
- ✓ Développer l'entrepreneuriat féminin et l'indépendance de son exercice
- ✓ Proposer des solutions financières concrètes et sur mesure

UNE OFFRE DE BIENVENUE⁽¹⁾

POUR VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Un crédit-bail
avec la possibilité de modifier
son plan de remboursement⁽²⁾
sous réserve d'acceptation
de l'opération par la banque.
+ d'autres avantages !

POUR VOTRE VIE PRIVÉE

2 ans de GRATUITÉ⁽³⁾
sur l'offre groupée
de services Esprit Libre.
+ d'autres avantages !



L'accès au dispositif
#ConnectHers by BNP Paribas
qui favorise la réussite
des femmes entrepreneures.



Découvrez vos avantages
et les conditions de l'offre !
bnpp.lk/SFCD



(1) Les offres issues de ce partenariat signé le 12 juin 2025 sont réservées exclusivement aux adhérents du SFCD à jour de leur cotisation. Un justificatif d'adhésion sera demandé pour toute souscription à une offre. (2) Sous réserve d'acceptation de l'opération, et moyennant des frais de gestion qui seront remboursés à hauteur de 50 %. (3) Offre valable jusqu'au 16/06/2026 inclus, réservée aux nouveaux clients personnes physiques majeurs agissant pour des besoins non professionnels résidant en France métropolitaine ou à Monaco, pour l'ouverture d'un premier compte de dépôt BNP Paribas dans le cadre de la souscription aux Services «Essentiels» d'Esprit Libre avec une carte Visa Origin, Visa Classic ou Visa Premier et sous réserve d'acceptation par BNP Paribas. Vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours. Chacun des produits et services inclus dans l'offre groupée de services Esprit Libre peut être souscrit séparément. La gratuité s'entend hors intérêts dus en cas d'utilisation de la facilité de caisse automatique, hors frais liés à certaines opérations courantes et hors carte Infinite. La cotisation à l'offre Esprit Libre dépend de la formule souscrite en fonction de l'âge du client et de la carte souscrite. Voir détail de la tarification dans le Guide «conditions et tarifs» pour les particuliers, disponible en agence ou sur mabanque.bnpparibas (coût de connexion selon opérateur).

COMMUNICATION À CARACTÈRE PUBLICITAIRE - SFCD (Syndicat des femmes chirurgiens-dentistes), ordre professionnel ou assimilé, immatriculé sous le n° 387 571 797. Siège social : 22 av. de la Grande-Armée 75017 Paris. BNP Paribas, SA au capital de 2 261 621 342 €. Siège social : 16 bd des Italiens, 75009 Paris. Immatriculée sous le n° 662 042 449 RCS Paris. ORIAS n° 07 022 735 - www.orias.fr. N° ADEME : FR200182_OIXHWE. Studio BCEF - 07/2025 - CD00000

ÉTHIQUE

CONSEILS

DÉFENSE

SORORITÉ

RESPONSABLE

INNOVATION

En rejoignant le SFCD, vous participez à la défense de vos droits et à la promotion d'une profession responsable et éthique. Nous nous engageons à :

PROTÉGER
VOTRE EXERCICE
ET LA DIGNITÉ
DES PATIENTS

DÉFENDRE LA
LIBERTÉ DE
PRATICIEN ET LE
SECRET MÉDICAL

FAIRE AVANCER
LES DROITS À LA
PARENTALITÉ ET
L'ÉGALITÉ DANS
LA PROFESSION

LUTTER
CONTRE TOUTES
LES FORMES
DE VIOLENCES

VOTRE COTISATION

Pourquoi elle compte ?

VOTRE COTISATION EST ESSENTIELLE PARCE QU'ELLE SERT À :

DÉFENDRE VOS
DROITS ET CEUX
DE VOS PATIENTS

PROMOUVOIR
LA PLACE DES
FEMMES DANS
LA PROFESSION

FINANCER
NOS ACTIONS
ET NOS
ÉVÉNEMENTS

MAINTENIR UN
SYNDICAT ACTIF
INFLUENT ET
PRÉCURSEUR

LE SFCD ET MOI

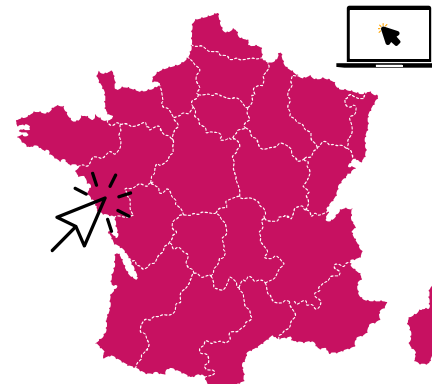
*Retrouvez-nous
près de chez vous*

Le SFCD s'appuie sur un **maillage territorial actif**, animé par des **cadres régionales engagées** sur tout le territoire. Elles organisent régulièrement des événements en région, dont les soirées « **Confratern'elles** », qui favorisent les échanges, le partage d'expériences et la convivialité entre consœurs.

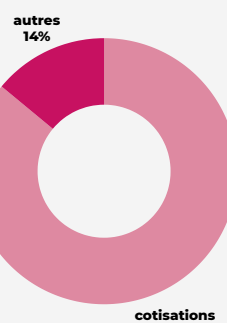
PARTICIPEZ ET VENEZ RENCONTRER VOS PAIRS !

**PLUS SIMPLE, PLUS
INTERACTIVE, PLUS
LUDIQUE, VOTRE
CARTE DES RÉGIONS
EST ACCESSIBLE SUR
NOTRE RUBRIQUE
"CONTACTS"**

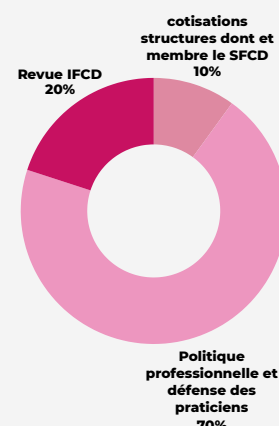
**JE CONTACTE
MA RÉFÉRENTE
RÉGIONALE :
UN ÉCHANGE
RAPIDE, EFFICACE
ET PRIVILÉGIÉ**



Ressources SFCD



Utilisation des ressources SFCD



Bon à savoir

JE SUIS LIBÉRAL.E
ma cotisation et/ou mon don **EST DÉDUCTIBLE** de mes frais au cabinet.

JE SUIS SALARIÉ.E
je peux **DÉDUIRE** ma cotisation de mes frais réels.

JE SUIS RETRAITÉ.E
ma cotisation m'ouvre le droit à un **CRÉDIT D'IMPÔT**.

BULLETIN D'ADHÉSION



Adhérer au SFCD, c'est prendre soin de sa santé et de son bien-être au cabinet

Mon adhésion annuelle me permet de bénéficier de l'ensemble des services SFCD : service juridique gratuit, mutuelle salariée à tarif préférentiel, un réseau de contacts de proximité, se former et bénéficier de tarifs privilégiés, et bien d'autres ! **Bienvenue chez vous !**

Adhérer au SFCD, c'est prendre soin de sa santé et de son bien-être au cabinet.

Mon adhésion annuelle me permet de **bénéficier de l'ensemble des services**

Service juridique inclus

Mutuelle et prévoyance à tarif préférentiel

Un réseau de contacts de proximité

Se former et bénéficier de tarifs privilégiés

et bien d'autres...

☐ **Première adhésion au SFCD ?**
Cochez cette case.

☐ **Renouvellement de votre adhésion SFCD ?**
Cochez cette case.

Nom, Prénom

Adresse

Code postal Ville Date de naissance

Obligatoire

E-Mail Téléphone mobile

Obligatoire

Adresse email impérative pour recevoir votre reçu et vos identifiants

Numéro SIRET Année de diplôme

1^{re} année d'exercice Mode d'exercice ☐ Libéral ☐ Salarié

Numéro RPPS Êtes-vous employeur ? ☐

Nom de l'entreprise

Type de l'entreprise : EI, SCM, SCP, SELARL/SELAS Nombre de salariés

☐ **Paiement par Carte Bleue**

☐ **Paiement par chèque**

☐ **Paiement par virement bancaire**

À compléter et à retourner avec votre règlement

- ☐ **Femme CD, Supporter homme CD : 350€**
- ☐ **1^{re} année d'exercice : 110€**
- ☐ **Étudiant : gratuit**
- ☐ **Retraité : 150€**
- ☐ **Cotisation de soutien (H/F non CD) : 100 €**
- ☐ **Don supplémentaire :**

Règlement à envoyer par chèque à l'ordre de

SFCD, service adhésions

5, rue Elie Barthe

81 000 Albi

IBAN : FR76 1720 6002 1793 0048 3602 007

BIC : AGRIFRPP872

Date, signature, cachet

Bon à savoir

- Si je suis **libéral.e**, ma cotisation et/ou mon don est déductible de mes frais du cabinet.
- Si je suis **salarié.e**, je peux déduire ma cotisation de mes frais réels.
- Si je suis **retraité.e**, ma cotisation m'ouvre le droit à un crédit d'impôt.

Vous pouvez adhérer ou renouveler votre adhésion directement en ligne sur sfcd.fr/mon-compte/ ou en scannant le QR CODE.

Les informations portées sur ce bulletin font l'objet d'un traitement informatisé utile à la gestion du SFCD. Conformément au "règlement général sur la protection des données personnelles" du 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez nous envoyer un email à sfcd@sfcd.fr, tel : 05 63 47 16 61



GC

MI Varnish

Renforce et protège l'émail
d'un simple coup de pinceau



L'émail fluide

qui pénètre efficacement dans les tubulis
dentinaires pour former un joint durable

Technologie RECALDENT®

Les 22600 ppm de fluorure,
le calcium et le phosphate se combinent
pour offrir une couche protectrice résistante



pH neutre de 6,6

Renforce la résistance de l'émail à
l'acidité et inhibe la déminéralisation

En prévention
de la pathologie MIH

Simple et rapide

Ni préparation ou prophylaxie
Application en moins de 2 min



MI Varnish : vernis de protection de l'émail. Classe IIa
Dispositif médical pour soins dentaires réservé aux professionnels de santé, non remboursé par la sécurité sociale.
Lire attentivement les instructions figurant dans la notice ou sur l'étiquetage avant toute utilisation.
Organisme certificateur : n°2797 - Distribués par GC France. OFR0226

GC FRANCE s.a.s. - 8 rue Benjamin Franklin - 94370 Sucy en Brie Cedex
Tél. 01 49 80 37 91 - <https://www.gc.dental/europe/fr-FR>



DU 26 MARS AU
27 MARS 2026

ÉVÉNEMENT

HOTEL HILTON GARDEN
INN BORDEAUX

CONGRÈS DE PRINTEMPS SFCD 2026



L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE :
comprendre, décider, intégrer au cabinet dentaire



26-27 mars 2026

**DERNIÈRES PLACES
DISPONIBLES !!**

MODALITÉS PRATIQUES

Participation au congrès :

- **450€** (sans prise en charge FIF-PL)
- **150€** (avec prise en charge FIF-PL)

Inscription et programme sur notre site
Internet **SFCD.FR**

1 JOURNÉE ET DEMIE

- pour comprendre,
- partager les expériences de terrain,
- anticiper ensemble les évolutions de notre profession

Ce congrès vous permettra de comprendre les enjeux pratiques et éthiques de l'IA et d'échanger avec des experts et vos consœurs et confrères.

SOIRÉE DE GALA

Jeudi 26 mars 2026, dès 19h30

Le Bourbon, 62 rue Bourbon, Bordeaux

Participation de 90€ (soirée seule ou accompagnant)

Après le congrès, prolongez les échanges lors de la soirée de gala autour d'un cocktail dînatoire.

⚠ Important : le congrès et la soirée de gala font l'objet d'inscriptions distinctes.

En partenariat avec Formations Femmes Chirurgiens-Dentistes



L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU CABINET DENTAIRE

QUELQUES DÉFINITIONS

■ **Apprentissage continu** : capacité d'un système à s'améliorer et à s'adapter à mesure qu'il intègre de nouvelles données, y compris pendant sa mise en service.

■ **Algorithme** : ensemble structuré d'instructions ou de règles logiques permettant à une machine de résoudre un problème, de traiter des données ou d'exécuter une tâche de manière automatisée.

■ **Biais algorithmique** : erreur ou partialité dans les résultats d'une IA, souvent due à des données déséquilibrées ou à une conception imparfaite.

En analyse clinique, cela correspond à une erreur systématique d'un algorithme médical qui peut réduire la précision et l'efficacité de l'analyse qui peut fausser le diagnostic ou les décisions de soins, au détriment de certains patients ou groupes.

■ **Big data ou « données massives » (CNIL)** : consiste à collecter quotidiennement l'ensemble des données générées par les activités humaines et les outils numériques (photos, vidéos, interactions en lignes, transactions commerciales).

Les données collectées répondent à trois caractéristiques principales : *volume, vélocité et variété*.

■ **Certification IA** : procédure officielle permettant d'attester de la conformité, de la sécurité et de la fiabilité d'un système d'intelligence artificielle selon des critères établis. Comparable aux certifications ISO dans l'industrie.

■ **CNIL** : la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés a été créée par la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Elle est chargée de veiller à la protec-

tion des données personnelles contenues dans les fichiers et traitements informatiques ou papiers, aussi bien publics que privés.

■ **Data mining** : comprendre l'exploration par des algorithmes capables d'établir des corrélations entre différentes bases de données.

■ **Deep learning ou « apprentissage profond »** : sous-catégorie du machine learning* qui utilise des réseaux de neurones profonds pour traiter de grandes quantités de données et résoudre des problèmes complexes.

■ **Dentisterie numérique (VS dentisterie traditionnelle)** : désigne l'intégration des technologies numériques dans les soins dentaires afin d'améliorer la précision, la rapidité et l'expérience patient. Elle repose sur l'intelligence artificielle, les scanners intra-oraux, la conception et fabrication assistées par ordinateur (CAO/FAO) et l'impression 3D.

■ **Dentisterie 4P** : La dentisterie 4P (P4 dentistry) est un concept basé sur le fait que la dentisterie doit être « Précise, Préventive, Personnalisée et Participative » (d'où l'acronyme 4P).

■ **Donnée personnelle** : est toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Comme elles concernent des personnes, celles-ci doivent en conserver la maîtrise.

■ **Données de santé** : données personnelles concernant l'état de santé physique ou mentale, passé, présent ou futur, d'une personne, y compris les soins reçus. Elles comprennent toute information issue d'un

examen, d'un test ou liée à une maladie révélant son état de santé.

■ **Machine learning* ou « apprentissage automatique »** : branche de l'intelligence artificielle qui repose sur l'idée que les systèmes peuvent apprendre à partir de données, s'adapter et s'améliorer sans être explicitement programmés.

■ **Intelligence Artificielle** : capacité d'un système technique à acquérir, traiter et appliquer des connaissances (ISO/IEC 22989).

■ **Intelligence artificielle générative** : conçue pour produire de nouveaux contenus (depuis rien) : textes, images, sons...

■ **Loi IA** : cadre réglementaire adopté par l'Union Européenne visant à encadrer le développement et l'usage de l'IA selon des niveaux de risque.

■ **LLM (Large Language model)** : IA spécialisée dans la compréhension du langage naturel (ex : Chat GPT). Elle va comprendre et produire du texte et amener des conversations et des raisonnements auprès du grand public.

■ **Prompt** : instruction formulée par un utilisateur pour orienter la réponse ou la production d'un modèle d'IA générative.

■ **Réseau bayésien** : est un système représentant la connaissance et permettant de calculer des probabilités conditionnelles apportant des solutions à différentes sortes de problématiques.

■ **RGPD** : règlement européen qui encadre l'utilisation des données personnelles afin de protéger la vie privée des individus et d'imposer des obligations de transparence et de sécurité.

DOSSIER

L'intelligence
artificielle
au cabinet
dENTAIRE

**Depuis quelques
années, et plus
encore ces derniers
mois, l'intelligence
artificielle s'est
invitée dans tous
les domaines
de la société.**

Elle est omniprésente dans le domaine de la santé. Elle fascine autant qu'elle inquiète. Certains y voient une révolution incontournable, d'autres une menace pour les pratiques, les métiers, voire pour la relation de soin elle-même.

En odontologie, cette question n'est plus théorique. Des outils d'aide au diagnostic, d'analyse d'images, de planification de traitement ou de gestion du cabinet sont déjà disponibles, parfois utilisés sans qu'on le sache, sans que l'on en mesure pleinement les mécanismes, les limites ou les implications. L'enjeu n'est donc plus de savoir si l'intelligence artificielle va entrer au cabinet dentaire, mais comment, pourquoi, et sous quelle responsabilité.

L'objectif de ce dossier n'est ni de promouvoir l'IA de manière aveugle, ni de la rejeter par principe. Il s'agit au contraire de prendre le temps de comprendre ce qu'elle est réellement : quel est son langage, d'où vient-elle, comment fonctionne-t-elle, que peut elle faire... et surtout que ne sait elle pas faire.

Comprendre pour ne pas subir. Comprendre pour rester maître de ses choix cliniques, organisationnels et éthiques.

C'EST I.A. DIRE ?

MYTHES & RÉALITÉS DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

1955. Les calculateurs nés de la Seconde Guerre mondiale ne cessent de se perfectionner. Ils manipulent toujours plus vite des nombres, auxquels ils appliquent des règles strictes définies par leurs programmeurs : si ceci, alors faire cela.

L'homme entrevoit la possibilité de réaliser un vieux rêve : une machine qui pense à son image. John Mc Carthy, chercheur aux USA, est le premier à parler d'**Intelligence Artificielle (IA)**.

Une difficulté subsiste : on manque d'outils théoriques et mathématiques pour exprimer sous forme de nombres et règles certains problèmes tels que la reconnaissance d'image ou la compréhension du langage.

On a bien l'intuition qu'un jour la machine comprendra, mais on ne sait pas comment lui faire comprendre.

Mais un enfant de trois ans...

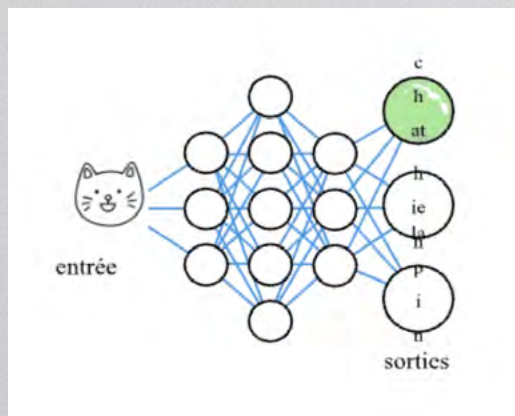
...fait bien la différence entre un chat et un chien : le problème ne peut pas être si compliqué ! Les neurologues se penchent sur le fonctionnement du cerveau et de ses neurones, de sorte que les informaticiens puissent le

schématiser sous forme de nombres.

Puisqu'on ne sait pas dire à l'ordinateur comment reconnaître une image, on va lui dire comment simuler un cerveau.

Ils modélisent un neurone sous la forme d'une formule mathématique qui accepte des entrées et produit une sortie, en fonction de coefficients et règles très simples.

Ils assemblent ces neurones en réseaux qu'ils simulent sur des ordinateurs.



Les coefficients, au départ aléatoires, sont déterminés de façon empirique. Des entrées sont présentées au système : si le résultat produit n'est pas celui espéré, une correction des coefficients est propagée dans le réseau. C'est la **phase d'apprentissage**.

Et la magie opère !

Si l'on présente ensuite au système une entrée qu'il ne connaît pas, mais qui peut se comparer à une entrée connue, il produit le résultat escompté sans trop se tromper !

Dans un sens, donc, **ça fonctionne**. Dans un autre, personne ne sait trop ni pourquoi ni comment. Les premiers réseaux reconnaissent l'écriture manuscrite avec un assez bon taux de réussite... mais au fond ne sont pas si puissants. Et quand bien même certains annoncent l'IA toute proche, les limites pratiques et théoriques des systèmes font qu'on n'y est pas encore.

A partir de la fin des années 60, la recherche traverse des cycles. Chaque progrès technologique permettant de simuler plus de neurones, assemblées de façon plus complexe, améliore les performances des modèles. On reconnaît la musique, les photos... on croit à l'IA... puis on déchanté.

La révolution du langage

XXIème siècle. Les systèmes fonctionnent sur les mêmes principes, mais les progrès technologiques ont fait passer leur taille de quelques cen-

taines à
capacité
immense
menses
en sortie

Ces Lar
duisent
thèses,
exemple
convainc

Mais sur
ils nous
merci. C
ce biais
à tout ce
on le sen
touche à

Il faut
Parallèle
occupati
abouti »
ment. Po
doit bea
dans une
voir son
dité à cô
phique.

Il faut inn
vation, p
ment. Ne
croire, m
des raiso

Et pou
Force es
produise
prenante
nées, in
suivre un
généralis

des milliards de neurones. Leurs capacités de mémoire et de calcul sont énormes, suffisantes pour ingérer d'immenses quantités de textes, et reproduire des phrases cohérentes.

Les **Large Language Models (LLM)** produisent des résumés de texte, des synthèses, analysent des documents ou par exemple des radiographies de façon très intéressante.

Mais tout, ils s'expriment comme nous, ils **parlent**. Ils disent **je comprends** et **je parle**. Or, notre cerveau humain possède une capacité cognitive d'attribuer une intelligence à ce qui lui parle. Dès lors, cette fois-ci, même si tout bien, on est **tout près du but**, on n'est pas encore à l'intelligence.

Il faut croire !

En fait, à tout ceci émerge une préoccupation : l'ordinateur personnel est « obsolète » depuis 10 ans et n'évolue plus vraiment. Pour des entreprises dont le succès repose beaucoup à leur image **high-tech** et à leur période de croissance à tout prix, le produit réduit au rang de commodité du batteur à œufs est catastrophique.

Enfin, pour passer à l'avenir, et l'IA représente cette innovation, peu importe ce que cela signifie vraiment. On ne veut pas seulement notre cerveau veut y croire, mais il est **nécessaire** d'y croire pour des raisons économiques !

Il est important

Il est important de constater que les modèles ne produisent également des réponses surréalistes, absurdes ou totalement erronées, inventent et hallucinent, peinent à suivre un raisonnement et produisent des conclusions fades. Sur le plan théorique,

Où en est-on vraiment ?

L'IA n'est-elle pas une immense escroquerie à démasquer ? Oui, par bien des côtés.

L'intelligence n'est pas là ! Écouter aveuglément les modèles est dangereux et, beaucoup d'utilisateurs font déjà marche arrière.

Mais les modèles se révèlent néanmoins de prodigieux outils, dépassant toutes les capacités connues à ce jour, et rendent des services bientôt incontournables pour tous les travaux de synthèse, d'analyse etc.

A condition que l'on règle l'épineux problème de leur coût énergétique, et de leur viabilité économique, ils sont là pour durer : à nous d'apprendre à les utiliser.

Quant à l'IA... quoi qu'on veuille nous vendre, la route est sans doute encore longue, et il conviendra de rester vigilants face aux marchands de miracles.

Tous (oui, tous) les textes disponibles ont été ingérés, et les modèles n'ont plus rien pour apprendre. Pire, s'ils apprennent de leurs propres productions, ils risquent de perdre doucement en qualité.

Un récent article² publié par Nature montre qu'aidés par l'IA, les chercheurs publient davantage et, plus souvent... mais sur des domaines connus. Ils explorent moins de champs nouveaux.

L'esprit humain a encore du travail !

On ne sait toujours pas expliquer ni comment ni pourquoi ça fonctionne. Au MIT¹, on cherche encore à comprendre ce qui se passe réellement dans un modèle, ses erreurs et autres anomalies.

Le chercheur français Yann Le Cun, une des sommités mondiales du domaine, affirme que les modèles, parce qu'ils ne construisent pas de représentation symbolique du monde, sont inévitablement limités, certainement pas **intelligents**.

**Dr Fabienne Gay-Guichardaz,
Stéphane Gay**

Sources :

1 : Massachusetts Institute of Technology
2 : Artificial intelligence tools expand scientists' impact but contract science's focus – Nature, 14 janvier 2026 <https://www.nature.com/articles/s41586-025-09922-y>

PROTECTION DES DONNÉES À L'HEURE DE L'IA

LA CNIL S'EN OCCUPE

Interview de Thomas Dautieu, directeur juridique, Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) recueillie par le Dr Sophie Lellouche.

Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Je travaille, en tant que directeur juridique, à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) qui est l'autorité administrative indépendante chargée de la protection des données. Le traitement, dans des fichiers informatiques, de nos données personnelles (nom, prénom ou toute autre information qui nous concerne) est en effet encadré par un ensemble de règles européennes et françaises qui visent à protéger notre vie privée.

Intelligence Artificielle et données de santé, est-ce une préoccupation pour la CNIL ? La CNIL travaille-t-elle actuellement sur ce dossier ?

Les données de santé sont d'une sensibilité particulière, bénéficiant d'un fort niveau de protection. Au vu des enjeux liés au développement et à l'utilisation de l'IA, la CNIL exerce ses missions en la matière avec beaucoup de vigilance, tout en veillant également à favoriser l'innovation.

L'action de la CNIL en matière d'IA s'arti-

cule autour de quatre axes :

- comprendre le fonctionnement des systèmes d'IA et les impacts sur les personnes ;
- guider le développement d'IA respectueuses de la vie privée en clarifiant le cadre juridique ;
- accompagner les acteurs (entreprises et administrations) dans le domaine en France et en Europe ;
- auditer les systèmes d'IA afin de garantir les droits des personnes.

La CNIL mène plusieurs actions spécifiques dans le domaine de la santé. D'une part, elle évalue les systèmes d'IA mis en œuvre dans le cadre de recherches médicales à partir des demandes d'autorisation qu'elle reçoit. D'autre part, elle prépare des recommandations en coopération avec des autorités telles que la Haute Autorité de Santé (HAS). La CNIL et la HAS vont ainsi publier un guide de bonnes pratiques sur l'utilisation de l'IA en contexte de soins. Ce guide sera mis en consultation publique très prochainement. Vous êtes évidemment invités à y participer !

Est-ce qu'il existe des textes pour protéger efficacement les données de santé de l'IA ? Et si oui par quels moyens ?

Le cadre juridique protégeant les données personnelles s'applique d'ores et déjà à l'IA en santé.



Le règlement général sur la protection des données (RGPD) encadre les traitements de données de santé, indépendamment des modalités techniques utilisées - et donc y compris dans les systèmes d'IA. Le RGPD et la loi « informatique et libertés » imposent notamment le respect de certains principes : minimisation des données utilisées, information des personnes, sécurité informatique, exercices des droits des personnes, etc. Tous ces principes que l'on connaît depuis plusieurs décennies en France s'appliquent aux systèmes utilisant de l'IA.

Certaines dispositions du code de la santé publique renforcent ce cadre, notamment pour fixer des contraintes spécifiques de conservation, de sécurité et d'accès aux données de santé.

Enfin, le récent Règlement européen sur l'Intelligence Artificielle (RIA) complète ce cadre. Les systèmes d'IA utilisés dans la santé, souvent classés comme « à haut risque », seront soumis à des obligations et exigences supplémentaires de conformité (documentation technique, journalisation et traçabilité, système de gestion

des ris
veillan
tions c
seurs
utilisat
positifs

Concer
à haut
humain
tir leur

Ces sy
caux, s
de Sécu

Sinon, solution

Il faut
constit
ce soit
patholo
diagnos
médec
formida

Mais de
faut pa
vie priv
aliment
biais d
qu'un p
queme
à-dire l
santé a
fonctio

Pour ré
cation
d'infor
concer
de sant
du dom

L'IA DANS MON QUOTIDIEN PROFESSIONNEL

POUR AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DE MES PATIENTS

Interview du Dr Alexis Kahn, chirurgien oral, recueilli par le Dr Constance Gan.

Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Je m'appelle Alexis Kahn, je suis chirurgien oral installé en libéral à Trélazé (Maine et Loire) depuis 5 ans. Passionné depuis toujours par les nouvelles technologies, j'utilise l'IA dans mon quotidien professionnel pour améliorer la prise en charge de mes patients.

À quoi vous sert ou que vous apporte l'IA dans votre pratique quotidienne ?

L'IA m'accompagne au quotidien à trois niveaux :

• Pour des comptes rendus clairs et accessibles

Je l'utilise d'abord pour rédiger les comptes rendus de consultation à destination des confrères, mais aussi et surtout pour créer des courriers vulgarisés pour mes patients. Ces documents simplifiés sont pédagogiques pour qu'ils comprennent bien leur prise en charge.

• Pour une analyse d'imagerie plus fiable

Elle me sert aussi de «deuxième paire d'yeux» lors de la relecture des imageries panoramiques. C'est un outil précieux pour éviter les oublis et mettre à jour le schéma dentaire en temps réel.

• Pour des recherches scientifiques ciblées



Enfin, je m'appuie sur MedGPT pour obtenir des synthèses fiables et sourcées sur des sujets précis, ce qui accélère mes travaux tout en garantissant leur rigueur.



Savez-vous où se trouve l'IA dans vos outils quotidiens au cabinet ?

Mon logiciel métier intègre l'IA pour l'aide à la rédaction dans plusieurs fonctionnalités clés : observations, rédaction de comptes rendus, explication des plans de traitement ou encore les informations-patients.

À la fin de chaque consultation, je peux remettre au patient :

- Une synthèse claire et compréhensible de sa situation,
- Une copie annotée de son imagerie (panoramique avec légendes des anomalies détectées).
- Un gain de temps pour moi, et surtout une meilleure compréhension pour lui.

Avant d'utiliser l'IA dans votre pratique, avez-vous reçu une formation adaptée ?

Je n'ai pas suivi de formation spécifique, mais je me forme en continu sur l'IA et ses applications en santé.

C'est un domaine passionnant que j'aime découvrir pour ses multiples apports :

- Ses possibilités pour améliorer la prise en charge des patients,
- Les bonnes pratiques (réglementations, protection des données, outils fiables).

Comment imaginez-vous l'évolution de votre pratique dans un avenir plus ou moins proche avec l'intégration de l'IA dans votre pratique quotidienne ?

L'IA s'impose comme un allié incontournable, aussi bien dans notre vie quotidienne que dans notre pratique professionnelle.

Au cabinet, son potentiel est immense :

- Optimisation des consultations : grâce aux systèmes d'écoute intelligents, le dossier patient se remplit automatiquement (antécédents, traitements, allergies). Il est annoté au bon endroit dans les observations cliniques et il est suggéré, en temps réel, des protocoles adaptés.
- Génération instantanée de documents : ordonnances, comptes rendus d'imagerie, plans de traitement détaillés (avec

séances), devis, consignes post-soins... Tout est édité en un clic.

- Réduction drastique de la charge administrative : pour libérer du temps – le plus précieux – au service du patient.

En résumé : moins de paperasse, plus d'écoute, et une pratique recentrée sur l'essentiel : la qualité des soins.

Le marché regorge de solutions d'IA – certaines plus performantes que d'autres, avec des niveaux de preuve variables.

Mais notre responsabilité est claire :

- Privilégier des outils certifiés CE, pour une fiabilité et une sécurité garantie,
- Exiger un contrôle total sur les données (pas de perte, pas de fuite), en strict respect du RGPD,
- Choisir des solutions intégrées à notre logiciel métier, pour une compatibilité fluide et un usage quotidien optimisé.

En imagerie 3D, l'IA ouvre des perspectives passionnantes, comme celles déjà exploitées par les radiologues.

Demain, nous pourrions bénéficier d'un diagnostic encore plus précis, assisté par des algorithmes capables d'analyser des détails peu visibles à l'œil nu.

Mais cette avancée s'accompagne d'une responsabilité accrue : l'IA ne se substitue pas à notre expertise. Elle propose,

nous validons. Car finalement, c'est notre regard humain – critique et expérimenté – qui garantit la justesse du diagnostic.

Comment réagissent vos patients lorsque vous leur expliquez que votre pratique est accompagnée par l'IA ?

J'informe toujours mes patients de l'usage de l'IA lors de la consultation, car elle enregistre notre échange en direct. La totalité de la consultation est analysée pour réaliser les comptes rendus destinés aux patients, aux correspondants et au dossier médical.

L'IA m'aide à rédiger et structurer le document qu'ils recevront immédiatement – et qui sera aussi envoyé par mail sécurisé à leur praticien traitant (médecin ou dentiste).

Ce document complète et clarifie nos obligations légales : devis, consentement et fiches d'informations.

Les retours sont très positifs : les patients apprécient particulièrement de repartir avec leurs documents en main, sans délai.

À ce jour, je n'ai aucun patient qui ait exprimé refus ou inquiétude, notamment les seniors, ce qui me conforte dans cette approche claire et transparente.

Nos rendez-vous à venir



Colloque des 125 ans du CNFF

L'IA, nouvel outil ou risque pour l'égalité femmes-hommes ?

17 18 avril 2026 – Palais du Luxembourg, Paris

Programme à découvrir sur le site du CNFF : <https://cnff.fr/>



À l'occasion de son 125^e anniversaire, le Conseil National des Femmes Françaises organise un colloque dédié à un enjeu majeur :

L'IA, nouvel outil ou risque pour l'égalité femmes-hommes ?

Une journée de réflexion sur l'impact de l'intelligence artificielle et ses enjeux pour les droits des femmes.

Colloque modéré par le Dr Nathalie Delphin, Présidente nationale du SFCD et secrétaire générale du CNFF

IA ET RESPONSABILITÉ

EN DROIT FRANÇAIS

Le développement rapide des systèmes d'intelligence artificielle (IA) transforme profondément les activités économiques et sociales. Ces technologies sont désormais utilisées dans de nombreux domaines tels que les transports, la finance, la gestion des ressources humaines ou encore la santé. Cette diffusion exponentielle soulève la question de la responsabilité en cas de dommage causé par un système d'IA.

À ce jour, le droit français ne reconnaît pas de responsabilité juridique propre à l'IA. Les dommages résultant de l'utilisation de cette technologie sont « placés sur la tête » des personnes physiques ou morales impliquées dans leur conception, leur mise sur le marché ou leur utilisation. Toutefois, les caractéristiques techniques de ces systèmes (notamment leur autonomie relative et leur complexité algorithmique) interrogent sur les limites de l'adaptation des régimes classiques de responsabilité civile et ont conduit les institutions européennes à engager plusieurs initiatives visant à adapter le cadre juridique existant.

L'application des régimes classiques de responsabilité

En l'absence d'un régime spécifique applicable à l'IA, la réparation des dommages repose aujourd'hui sur les mécanismes traditionnels du droit civil français.

Le premier fondement susceptible d'être mobilisé est **le régime de la responsabilité du fait des produits défectueux**. Ce régime instaure une responsabilité sans faute du producteur lorsqu'un produit n'offre pas la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et cause un dommage. Lorsqu'un système d'IA est

intégré dans un dispositif technique ou un produit connecté, ce régime peut être mobilisé afin d'engager la responsabilité du fabricant ou du producteur. Ce mécanisme présente l'avantage de faciliter l'indemnisation des victimes, celles-ci n'ayant pas à démontrer l'existence d'une faute. Ainsi l'application de ce régime aux systèmes d'IA a clairement posé la question de savoir si un logiciel autonome pouvait être considéré comme un « produit » (notamment lorsqu'il évolue grâce à l'apprentissage automatique). Le droit européen répond que oui puisqu'il reconnaît clairement que les logiciels et systèmes d'IA peuvent entrer dans le champ de la responsabilité du fait des produits.

En parallèle, **la responsabilité délictuelle de droit commun**, peut également être mobilisée. Dans ce cadre, la victime doit établir l'existence d'une faute, d'un dommage et d'un lien de causalité entre les deux. La faute peut notamment résulter d'un défaut de conception du système, d'une insuffisance de contrôle ou d'une utilisation inappropriée de l'IA par son opérateur.

Toutefois, ce régime probatoire peut se heurter à la complexité technique de certains systèmes d'IA. L'identification d'une faute

et l'établissement du lien de causalité peuvent s'avérer délicats, surtout lorsque le fonctionnement de l'algorithme est opaque ou lorsque la décision résulte d'un processus d'apprentissage automatique difficilement interprétable.

Enfin, dans les relations contractuelles, la responsabilité peut être engagée **sur le fondement du droit commun des contrats**. Les fournisseurs de solutions d'IA peuvent ainsi être tenus res-

ponsables d'un défaut de conformité du logiciel ou d'un manquement à leurs obligations contractuelles, notamment en matière d'information, de sécurité ou de conseil. Ce régime joue principalement dans les relations entre développeurs, prestataires technologiques et entreprises utilisatrices de systèmes d'IA.

Les limites du droit actuel et la nécessité d'un contrôle humain

Si les régimes existants permettent en principe d'appréhender les dommages causés par les systèmes d'IA, plusieurs caractéristiques propres à ces technologies mettent en évidence les limites du droit actuel.

L'une des principales difficultés tient à l'autonomie relative de certains systèmes d'IA. Grâce aux techniques d'apprentissage automatique, ces systèmes peuvent évoluer et adapter leur comportement à partir des données qu'ils traitent. Cette capacité d'apprentissage peut conduire à des résultats qui n'étaient pas entièrement prévisibles par leurs concepteurs, ce qui rend plus complexe l'identification du responsable du dommage.

Une autre difficulté majeure réside dans l'opacité de certains systèmes algorithmiques, souvent qualifiés de « boîtes noires ». Dans le cas de modèles d'apprentissage profond, le processus de décision peut être difficile à expliquer, y compris pour les concepteurs du système. Cette opacité complique la démonstration du lien de causalité entre le fonctionnement du système et le dommage subi par la victime.

Enfin, les systèmes d'IA impliquent généralement une pluralité d'acteurs dans leur conception et leur déploiement. Le développement d'un système peut mobiliser des concepteurs d'algorithmes, des fournisseurs de données, des développeurs de logiciels, des intégrateurs et des utilisateurs finaux. Cette multiplicité d'intervenants peut entraîner une dilution de la responsabilité et rendre plus difficile l'identification de la personne juridiquement responsable.

Dans ce contexte, le droit français, précurseur dans ce domaine, suivi par le droit européen mettent de plus en plus l'accent sur la nécessité d'une **garantie humaine**, c'est-à-dire la présence d'un contrôle ou d'une supervision par une personne humaine dans l'utilisation des systèmes d'IA. Cette exigence, et notamment dans le domaine du soin en France, vise à assurer que les décisions prises ou assistées par un système automatisé puissent être surveillées, comprises et, le cas échéant, corrigées par un opérateur humain, qui sera, lui, responsable !

Ainsi, plutôt que de reconnaître une responsabilité autonome de l'IA, les évolutions juridiques actuelles tendent à renforcer les obligations pesant sur les acteurs humains impliqués dans la conception et l'utilisation de ces technologies. La garantie humaine apparaît dès lors comme un élément essentiel pour concilier le développement de l'innovation technologique avec la protection des droits et la sécurité des personnes.

En droit français, le professionnel de santé doit informer le patient lorsqu'il utilise un système d'IA dans le cadre d'un acte médical.

● **Article L.4001-3** du Code de la santé publique, issu de la loi de bioéthique du 2 août 2021, et plus largement du droit à l'information du patient.

Sylvie Ratier

Sources :

[1] Prévu aux articles 1245 et suivants du Code civil

[2] Directive (EU) 2024/2853 on liability for defective products : cette directive modernise le régime de responsabilité afin de l'adapter à l'économie numérique et aux technologies comme l'IA

[3] Fondée sur les articles 1240 et 1241 du Code civil

[4] La base principale est l'article 1231-1 du Code civil

[5] Article 14 du règlement européen du 13 juin 2024 sur l'intelligence artificielle (AI Act) qui pose une garantie normative de responsabilité humaine et pour la France loi n° 2021-1017 du 2 août 2021 relative à la bioéthique dont objectif est d'éviter une décision entièrement automatisée dans des actes médicaux sensibles.

Ligne directrice du SFCD



SUR L'IA AU CABINET DENTAIRE

L'intelligence artificielle constitue une évolution majeure dans l'environnement technologique de l'odontologie. Si elle ouvre des perspectives prometteuses, parfois vertigineuses, son développement doit s'inscrire dans une démarche prudente, critique et éclairée, résolument centrée sur le patient.

Dans ce contexte, les chirurgiens-dentistes ont un rôle déterminant à jouer. Ils ne doivent pas être de simples utilisateurs de technologies, mais des acteurs responsables, capables d'en apprécier la pertinence, d'en identifier les carences et d'en encadrer les conditions d'utilisation. Cette évolution implique nécessaire de se former afin de permettre aux praticiens de comprendre ces outils, d'en maîtriser les usages et d'en évaluer les apports comme les limites.

L'enjeu n'est pas de se substituer à l'expertise du professionnel de santé, mais de mettre les outils technologiques au service d'une pratique toujours plus exigeante, fondée sur la compétence clinique, les données acquises de la science, l'éthique professionnelle et la réponse au besoin médical du patient. L'intelligence artificielle ne saurait en aucun cas remplacer le raisonnement clinique, l'expérience du praticien ni la relation de confiance qui fonde le lien entre le chirurgien-dentiste et son patient.

Pour le SFCD, l'intégration de ces technologies dans la pratique odontologique doit reposer sur plusieurs principes essentiels : la validation scientifique des outils, la transparence de leur fonctionnement, la formation des professionnels de santé, ainsi que le respect strict des exigences éthiques et des règles de protection des données de santé.

CONTRÔLE SÉCU ET IA

UNE RÉVOLUTION SILENCIEUSE

Depuis plusieurs années, l'Assurance Maladie modernise ses outils de contrôle en intégrant l'intelligence artificielle. Présentée comme un simple outil technique d'aide destiné à améliorer l'efficacité du système de santé et à lutter contre la fraude, ce discours est rassurant... mais largement incomplet. Car derrière cette promesse de rationalisation se dessine en réalité une transformation profonde du contrôle d'activité, aux conséquences majeures pour les professionnels de santé, et en particulier pour les chirurgiens-dentistes.

**"Une illusion rassurante :
« ce n'est qu'un simple outil »"**

L'IA n'est pas un outil neutre : elle transforme la philosophie du contrôle

Ce qui est présenté comme une aide à la décision constitue en réalité un changement de paradigme.

Historiquement, le contrôle d'activité reposait sur des signalements, des campagnes thématiques ou des sélections ponctuelles et ciblées. Il s'agissait d'un événement identifiable, circonscrit dans le temps, déclenché selon des critères explicites.

Aujourd'hui, ce modèle a changé de nature. Les données de facturation sont analysées en continu par des algorithmes

capables de traiter des volumes massifs de données et d'en extraire des profils statistiques de référence. L'intelligence artificielle instaure donc une surveillance permanente et silencieuse de l'activité du praticien. Elle ne se contente plus d'assister le contrôle : elle en devient le point d'entrée, le filtre et le déclencheur. Principe juridique en jeu : loyauté et transparence du contrôle. Toute procédure de contrôle doit respecter un principe de loyauté. Un dispositif de sélection automatisée fondé sur des critères inconnus du professionnel interroge le respect des exigences de transparence et d'information préalable.

De l'exceptionnel au permanent : la fin du contrôle ponctuel

Le contrôle n'est plus déclenché : il est continu.

Les données de facturation sont analysées en continu. En chirurgie dentaire, discipline hautement codifiée, toute variation par rapport aux profils statistiques de référence est détectée, classée et hiérarchisée.

"L'intelligence artificielle (IA) devient un véritable moteur de ciblage des contrôles, notamment en chirurgie dentaire, où la codification des actes fournit un terrain très propice à l'analyse automatisée."

"La question n'est plus de savoir si l'IA influence les contrôles, mais si les chirurgiens-dentistes sont prêts à y faire face."

Principe juridique en jeu : point de départ réel du contrôle.

Lorsque la sélection d'un praticien repose sur une analyse algorithmique antérieure au courrier de contrôle, la question du véritable point de départ de la procédure se pose, notamment au regard des délais et des garanties procédurales.

Le score de risque : un contrôle sans visage et sans contradictoire

Avant le courrier, le jugement est déjà posé.

Toute divergence statistique génère un

signal d'alerte
mais co
praticien
raisons
Principe
Le princ
puisse c
dure en
algorithm
droit.

**"Toute
comme
approf"**

La prés
bascul
L'écart s
Le prati

"Avant même qu'un courrier ne soit adressé au praticien, un score de risque a déjà été établi. Ce score, invisible et non communiqué, conditionne pourtant la probabilité d'un contrôle approfondi et engendre une situation de contrôle qui ne dit plus son vrai point de départ."

Alerte et un score de risque invisible pour le praticien, conditionne la probabilité d'un contrôle approfondi. Le praticien ne connaît ni les critères, ni les seuils, ni les comparaisons opérées.

Le contrôle est donc contradictoire fragilisé.

Le principe du contradictoire suppose que le professionnel puisse connaître et discuter les éléments fondant la procédure engagée contre lui. L'opacité des scores et indicateurs statistiques limite concrètement l'exercice effectif de ce

Une anomalie statistique peut être considérée comme un signal d'alerte et entraîner un examen approfondi de votre activité."

La détection algorithmique : quand la charge de la preuve

statistique devient soupçon.

Le praticien doit désormais se justifier non parce qu'une

faute est démontrée, mais parce qu'un algorithme a détecté une atypie. Ce glissement transforme le contrôle en une logique de suspicion préalable.

Charge de la preuve : rappel fondamental.

En droit, la charge de la preuve incombe à l'organisme de contrôle. Un écart statistique ou une détection algorithmique ne constitue pas, en soi, la preuve d'une faute ou d'un manquement.

L'IA ne soigne pas : l'angle mort clinique du contrôle automatisé

L'intelligence artificielle ne connaît ni la douleur, ni l'aléa ou l'échec thérapeutique. Elle est incapable d'appréhender le raisonnement médical ou la situation du patient et ne peut pas comprendre la nécessité d'adaptation du soin à la clinique.

En chirurgie dentaire, la diversité des situations cliniques et des pratiques est une réalité légitime, que l'algorithme ne peut analyser mais qui devient un facteur de risque.

Atypie clinique ≠ irrégularité

Une pratique statistiquement atypique peut être parfaitement justifiée sur le plan médical. La singularité clinique du patient doit primer sur toute lecture purement quantitative.

"La clinique écrite devient la norme de protection. "Si ce n'est pas écrit, c'est comme si cela n'avait pas existé."

Anticiper ou subir : la clinique écrite comme ligne de défense mais pas seulement

Il ne s'agit plus seulement de bien soigner, mais aussi de sécuriser sa pratique : Si ce n'est pas écrit, c'est comme si cela n'avait pas existé !

La défense commence avant le contrôle par :

- Une traçabilité et justification clinique écrite : un dossier patient complet et argumenté constitue un élément central de défense en cas de contrôle.

Ce qui n'est pas écrit est juridiquement fragile.

- Une codification cohérente et rigoureuse pour sécuriser l'exercice.
- La compréhension des mécanismes de contrôle automatisés et la connaissance des "signaux d'alerte" pour mieux anticiper les risques et s'y préparer.
- Un accompagnement syndical et juridique en amont, et non seulement en cas de litige, pour assurer une lecture juridique des procédures de contrôle.

"L'intelligence artificielle ne doit pas devenir un juge silencieux !"

Conclusion : refuser que l'algorithme devienne un juge silencieux

Un enjeu syndical majeur.

L'intelligence artificielle redessine les règles du contrôle. Ce changement de paradigme touche au cœur des principes déontologiques, juridiques et syndicaux qui fondent notre exercice. La profession doit se mobiliser et mettre en place une défense collective structurée : exiger des garanties procédurales, de la transparence et le respect des droits des praticiens.

C'est un combat syndical essentiel pour préserver l'indépendance, la sécurité juridique et la dignité de notre profession.

Dr Marie Brasset



L'IA EN ODONTOLOGIE

Une Révolution Systémique, de l'Organisation Administrative à la Précision Clinique

L'intelligence artificielle (IA) n'est plus une abstraction futuriste : elle rythme déjà notre quotidien.

Lorsque vous déverrouillez votre smartphone par reconnaissance faciale, un réseau neuronal convolutif (CNN) analyse en quelques millisecondes une carte tridimensionnelle de votre visage. Vos patients, habitués à cette fluidité technologique, attendent désormais une expérience clinique tout aussi personnalisée et immédiate. En odontologie, l'IA marque la transition d'une ère numérique passive (la CAO/CFAO géométrique) vers une médecine algorithmique prédictive et générative. Loin de remplacer le praticien, elle s'impose comme un levier d'augmentation indispensable de nos capacités diagnostiques et thérapeutiques.

La première révolution opère au cœur de l'organisation du cabinet, en soulageant les équipes des tâches chronophages. Le secrétariat cognitif prend vie avec des solutions comme Telatel et sa technologie Telya. En couplant la reconnaissance vocale avancée à l'analyse de la prosodie, l'algorithme évalue l'état émotionnel de l'appelant pour distinguer une véritable douleur aiguë d'une simple anxiété, optimisant ainsi le triage. Parallèlement, Recept.ai déploie une IA conversationnelle contextuelle pour gérer les agendas et réduire l'absentéisme. Sur le plan médico-légal, l'assistant génératif Askara exploite des modèles de langage (LLM) affinés sur des corpus médicaux pour structurer vos dictées vocales. En une seule prise, l'IA génère le compte rendu opératoire codifié, le courrier confraternel et une synthèse de vulgarisation pour le patient, le tout sur des serveurs certifiés HDS. Même la comptabilité s'automatise via le Machine Learning financier avec des plateformes comme Pennylane.

Sur le plan clinique, l'apport de la vision par ordinateur (Computer Vision) repousse les limites de l'œil humain. Pour l'analyse radiologique 2D, des logiciels comme WeDiagnos-



**ARTICLE COMPLET À
TÉLÉCHARGER ICI**

**L'Intelligence Artificielle
en Odontologie :**

**Une Révolution Systémique, de
l'Organisation Administrative à la
Précision Clinique**

DR DOV DERMAN

Chirurgien-dentiste en pratique libérale
à Paris



tix utilisent le Deep Learning pour atteindre une précision de 99,54 % dans la numérotation dentaire et dépister les lésions péri-apicales de façon exhaustive. Allisone segmente ces clichés pour coloriser les pathologies, transformant la radiographie en un puissant outil de co-diagnostic visuel. En implantologie, le défi des références perdues est résolu par Spotimplant : l'algorithme analyse la géométrie fine d'un implant inconnu sur une radio rétro-alvéolaire et l'identifie parmi plus de 3 500 modèles.



Les réhabilitations esthétiques et chirurgicales complexes franchissent également un cap. Smilecloud recourt aux réseaux antagonistes génératifs (GANs) pour proposer un design du sourire fondé sur la biométrie faciale, allant jusqu'à simuler le résultat en vidéo hyper-réaliste. Enfin, l'imagerie volumétrique bénéficie des architectures neuronales 3D (V-Net/U-Net) intégrées dans des suites comme RealGUIDE ou AIS 3D APP. L'automatisation de la segmentation voxel par voxel isole l'os, les dents et le canal mandibulaire instantanément, sécurisant la chirurgie guidée et démocratisant des protocoles comme l'autotransplantation.

En déléguant l'analyse computationnelle à l'algorithme, le chirurgien-dentiste libère un temps clinique précieux. Cette intelligence hybride consacre **l'ère du praticien augmenté**, recentré sur l'éthique, l'empathie et l'excellence du geste opératoire.

Dr Dov Derman

L'auteur déclare n'avoir aucun conflit d'intérêt ; les marques citées le sont exclusivement à titre d'exemple, sans visée promotionnelle.

LES AVIS GOOGLE

LA COURSE AUX ÉTOILES

À l'ère du tout connecté, moults de nos consœurs et confrères voient fleurir sur le net des avis Google ou équivalents, en tout cas pour ceux qui sont référencés sur ce type de moteurs de recherche. Ils sont le reflet d'un monde consumériste où le patient client distribue des bons ou mauvais points en fonction de sa satisfaction.... toute relative.

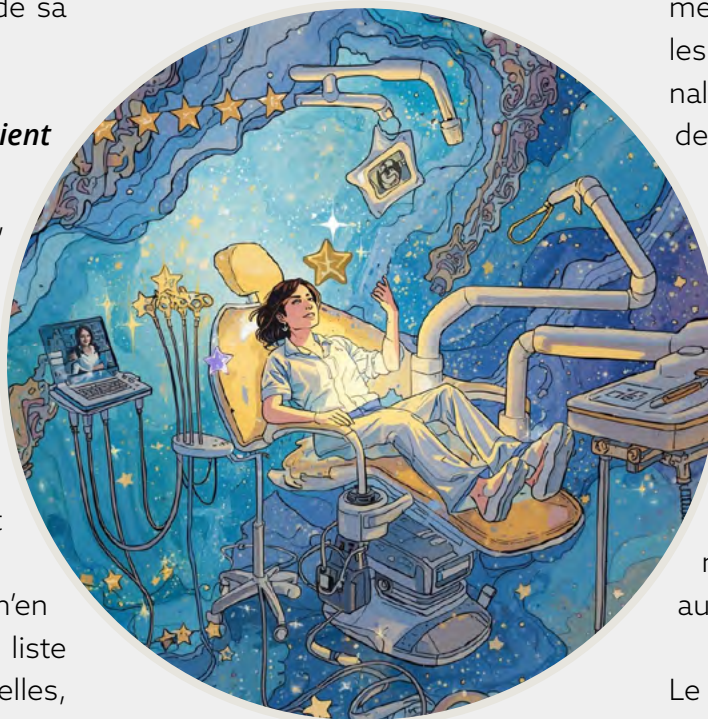
En effet, selon quels critères le patient va-t-il distribuer ses étoiles ?

Une salle d'attente confortable, une jolie décoration intérieure, le moelleux d'un fauteuil dentaire, une prothèse manufacturée et tracée dans les règles de l'art, la préservation du secret médical, la pérennité d'un soin, l'absence de douleur per et post opératoire ?

Chacune de ces notions, pour n'en citer que quelques-unes, car la liste est longue, n'ont rien à voir entre elles, et pourtant le patient va piocher pêle-mêle ce qu'il lui plaît d'écrire, reflet d'une humeur du moment. Instantané, gratuit, cet avis réduit le chirurgien-dentiste à un prestataire de services, ni plus ni moins. Parfois on frise la diffamation, on lénifie sur une page Instagram une vidéo prise discrètement sans aucune autorisation préalable, quand on ne demande pas de se faire filmer avec une perche à selfie au

cours du soin.

Dans cette mécanique de l'offre et de la demande, **le praticien devient un prestataire de services lambda au service d'un patient client devenu roi.** Le rapport commercial au soin est ainsi entretenu et devenu normé sur ce type de plateforme.



Certains confrères seront d'ailleurs référencés automatiquement sur une page Google (soumise à avis donc) et d'autres pas... Pour quelle raison ? Mystère.

Certains pro-plateformes vont opposer le droit de réponse et même si certains praticiens soucieux de leur E-réputation peuvent poser une réclamation sur la plateforme Google ils ne

sont pas pour autant certains d'avoir une solution trouvée à leur préjudice... et le vivent plus ou moins bien.

Il est à noter ici que **depuis le 30 avril 2025** à l'initiative du Ministère de l'Éducation Nationale **il n'est plus possible d'émettre un avis Google sur un établissement scolaire public** : cette mesure vise à protéger l'institution et les personnels de l'éducation nationale, d'un défouloir et de règlements de compte de parents et d'élèves.

À quand une mesure équivalente pour les professions réglementées que nous sommes ? Afin également de nous protéger, nous une profession non commerciale, qui doit aujourd'hui faire face à de plus en plus de violences et cyber violences au sein même de nos cabinets accessibles au public ?

Le 12 mars, à l'occasion de la journée européenne contre les violences faites aux soignants, **le SFCD réaffirme son engagement aux côtés des praticiens.** Pour les accompagner concrètement, nous avons conçu une fiche pratique **"Je suis victime de violences au cabinet dentaire : mode d'emploi"**, disponible sur notre site Internet dans notre **« espace adhérent »**.

Dr Anne Gorre



LE CYBER HARCÈLEMENT NE CONCERNE PAS QUE NOS ADOS

À l'ère des réseaux sociaux, des messageries instantanées et des jeux en ligne, les violences ne s'arrêtent plus aux portes de l'école, du domicile ou du lieu de travail. Le cyber harcèlement et, plus largement, les cyber violences se sont imposées comme un phénomène massif, touchant particulièrement les filles et les femmes. Quelles formes prennent ces cyber violences? Que dit la loi? Quel est le rôle du chirurgien dentiste?

Cyber harcèlement : prolongement des violences sexistes

Le cyber harcèlement s'exerce par le biais d'Internet : réseaux sociaux, forums, blogs, plateformes de jeux vidéo ou messageries privées. Il peut prendre la forme de messages insultants, de moqueries, de menaces, de rumeurs ou encore de publications humiliantes. Pour être reconnu juridiquement, il repose sur la répétition des faits et doit entraîner une dégradation des conditions de vie, une atteinte à la dignité ou la création d'un climat intimidant, hostile ou offensant pour la victime.

Selon le ministère de l'Éducation nationale, **un collégien sur cinq** est concerné par des cyber violences. Une étude menée en 2023 par le Centre Hubertine Auclert auprès de 3 828 élèves franciliens de la sixième à la terminale révèle une réalité encore plus inquiétante : **être une fille augmente de 65 % le risque de subir des cyber violences psychologiques** à haute intensité et de **57 % celui de subir des cyber violences sexuelles**.

Les enquêtes précédentes confirment cette tendance. Déjà en

Sources :

Sites Internet :

- de la MIPROF
- du Centre Hubertine AUCLAIR
- de la CNIL
- du service public république française

2015-2016, une adolescente sur cinq déclarait avoir subi des insultes sur son apparence physique, et une sur huit des rumeurs portant sur sa vie sexuelle ou amoureuse. Les filles sont également **deux fois plus nombreuses** que les garçons à avoir été forcées d'envoyer des photos intimes, souvent sous pression.

● Le cybersexisme s'inscrit dans un continuum entre violences en ligne et hors ligne. Partage non consenti de contenus intimes, envoi de messages sexuels non sollicités, usurpation d'identité ou diffusion de rumeurs sexuelles : ces pratiques visent majoritairement les filles et les femmes. Ainsi, **30 % des adolescentes** déclarent avoir subi des violences sexuelles dans le cadre scolaire, contre **16 % des garçons**.

CYBER VIOLENCE une des formes de violences conjugales

Les cyber violences s'inscrivent dans le continuum des violences conjugales que sont les violences verbales, psychologiques, matérielles, physiques, sexuelles, administratives et économiques. Elles commencent souvent en même temps que les autres formes et durent encore après la séparation.

D'après une enquête du Centre Hubertine Auclert, 9 femmes victimes de violences conjugales sur 10 ont également subi des cyber violences de la part de leur partenaire ou ex-partenaire :

Les cyber violences prennent de multiples formes :

● **Cyber contrôle**, lorsque l'agresseur exige une disponibilité permanente ou interdit certaines communications. Par exemple il exige qu'elle lui envoie une photo ou une vidéo pour attester du lieu où elle se trouve ; il lui confisque son téléphone ou autre outil de communication ;



Parmi les femmes victimes de violences conjugales interrogées dans le cadre de cette enquête :

- **8 femmes sur 10** déclarent que leur partenaire (ou ex) a exigé qu'elles soient joignables en permanence.
- **80 % des femmes** déclarent avoir reçu de manière répétée des insultes ou injures via leur téléphone et 1 femme sur 2 a déjà été menacée de mort par leur partenaire (ou ex).
- **1 femme sur 3** déclare avoir été menacée par son partenaire (ou ex) de diffusion de contenus intimes et 16 % affirme qu'il a procédé à cette diffusion.
- **34 % des femmes séparées** ayant des enfants à charge déclarent avoir subi des violences via les communications de leurs enfants.

- **Cyber harcèlement**, par l'envoi répété de messages insultants ou menaçants ;
- **Cyber surveillance**, via des logiciels espions ou l'exigence des mots de passe ;
- **Cyber violences sexuelles**, comme la diffusion d'images intimes sans consentement ;
- **Cyber violences économiques ou administratives**, entravant l'autonomie financière ; Par exemple : l'agresseur peut changer les mots de passe (compte bancaire, France Travail, CAF, impôts etc.) pour en interdire l'accès à la victime ou pour son propre usage; il peut aussi utiliser des informations privées obtenues dans ses outils numériques (téléphone, mails, etc.) pour lui nuire et notamment lors de procédures judiciaires.
- **Cyber violences via les enfants**, utilisées comme relais de contrôle après une séparation. L'agresseur peut demander aux enfants de filmer où ils se trouvent/ habitent afin de faciliter la localisation de la mère ; il peut suivre les enfants sur les réseaux sociaux afin de surveiller avec qui et où se trouve la victime ; il peut offrir un téléphone ou tablette aux enfants sur lequel il peut installer un logiciel espion (et/ou dans les jeux et doudous). Ces pratiques laissent souvent des traces numériques, qui peuvent devenir des preuves essentielles pour les victimes. Il peut notamment s'agir de captures d'écrans, de copies de mails, d'enregistrements audios ou vidéos. Dans tous les cas, la victime doit être la plus précise possible : tous ces documents doivent être datés.

En cas de cyber harcèlement, il est crucial de collecter les preuves, de signaler les faits aux plateformes et de porter plainte.



Une loi ferme, des sanctions lourdes

La législation française punit sévèrement toutes les formes de cyber violences, en particulier lorsqu'elles sont commises dans un cadre conjugal ou anciennement conjugal, considéré comme une circonstance aggravante. Il s'agit de délits jugés en principe par le tribunal correctionnel et l'on dispose de 6 ans pour porter plainte à compter de la date de l'infraction.

Diffusion d'images intimes, usurpation d'identité, géolocalisation sans consentement, installation de logiciels espions ou envoi réitéré de messages malveillants peuvent entraîner **des peines allant jusqu'à cinq ans de prison et 150 000 euros d'amende.**

**Pour
rappel**
Atteinte à la représentation de la per-

sonne : publier le montage à caractère sexuel réalisé avec l'image d'une personne sans son consentement, s'il n'apparaît pas à l'évidence qu'il s'agit d'un montage ou s'il n'en est pas expressément fait mention.

• **Ex** : « **deepfake*** » ou photomontage à caractère sexuel : **1 an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende**

• **Violation du secret de la correspondance par conjoint**, concubin ou partenaire lié à la victime par un pacte civil de solidarité. Ex : consulter les mails, SMS, messages privés sur les réseaux sociaux, lire les courriers personnels : **2 ans d'emprisonnement et 60 000 €**.

Une loi ferme, des sanctions lourdes

Le cyber harcèlement n'est pas une violence « virtuelle ». Les conséquences sur la santé sont les mêmes que pour les autres formes de violences avec plus particulièrement pour les jeunes filles : cela se traduit par des décrochages scolaires, et/ou des troubles psychologiques allant parfois jusqu'au suicide.

Le rôle du professionnel de santé et à fortiori du chirurgien-dentiste est toujours le même : repérer, accompagner, orienter : par une écoute bienveillante, en posant systématiquement la question des (cyber)violences, en rédigeant un Certificat Médical Initial, en donnant les numéros utiles.

Face à un phénomène qui concerne près d'un quart des

familles françaises, la prévention, l'écoute et la mobilisation collective restent les seules armes efficaces pour briser le silence et protéger les victimes. **Les formations de FFCD, toujours actualisées avec des documents et des structures de référence à proximité, sont là pour vous accompagner.**

Voir les formations

pages 42-43



Des numéros utiles

● **3919, Violences Femmes Info numéro national (7j/7 H24)** : écoute, conseils, informations et orientation vers des associations spécialisées locales et nationales

● **La plateforme**

[ARRETONS LES VIOLENCES.GOUV.FR](https://arretonslesviolences.gouv.fr)

Sur ce site, la rubrique « **je suis professionnel** » comporte **des informations et des outils pour accompagner les femmes victimes de violences**, la rubrique « **trouver une association** » recense les coordonnées des associations nationales et locales et la rubrique « **signaler une violence en ligne** » renvoie directement vers la plateforme de discussion et de signalement avec des forces de sécurité intérieure formée (**PNAV – ministère Intérieur**)

● **3018, numéro 3018 (7j/7 de 9h à 23h)** :

tchat et ligne d'écoute anonyme pour les jeunes victimes de violences numériques, notamment pour le retrait de contenus en ligne

● **FDFA, 01 40 47 06 06** : ligne d'écoute anonyme pour les femmes en situation de handicap

Dr Marion Lagunes

ÉVOLUTION DE LA REPRÉSENTATION DE LA FEMME DANS LA CULTURE POPULAIRE

de la princesse Disney à la super héroïne féministe.

Longtemps cantonnée dans la culture populaire à des rôles stéréotypés, objets passifs du désir masculin, dans l'imagerie Disney traditionnelle ou même proie sexualisée dans les premiers « James Bond » -, les femmes sont devenues ces dernières années des héroïnes prenant en main leur destin, actives, autonomes et même parfois puissantes.

Cette évolution, sensible dès le début des années 2000, a pris un tour encore plus marqué depuis 2010, leur représentation évoluant vers des « role models » féministes en lutte pour leur liberté, l'égalité et faisant la promotion d'une forme revendiquée de sororité.



La femme stéréotypée : entre la princesse traditionnelle et la conquête hypersexualisée (années 1930-1980)

Les films Disney mettent en scène des figures de princesses classiques, telles Blanche-neige (1937), Cendrillon (1950), Aurore (1959).

Elles partagent plusieurs traits qui les font relever du stéréotype : beauté, douceur et passivité. De plus, elles sont dépendantes des hommes pour accéder au bonheur.

Dans le même temps, les films d'action - et notamment la série des premiers James Bond les transforment souvent en trophée hypersexualisé pour la possession desquelles le « héros » rivalise de courage et de virilité. Dans ces catégories respectives, elles représentent la femme idéale selon les normes patriarcales.

C'est le reflet de la société de l'époque : des rôles très genrés, des femmes passives et ne devant revendiquer aucune autonomie ou - pire ! - aucune ambition personnelle. « Sois belle et tais-toi », c'est le slogan de ces années au virilisme assumé.

Le Temple viriliste vacille : vers des héroïnes plus nuancées (années 1990-2010)

Toujours sensible à l'air du temps, le cinéma illustre ce premier mouvement vers la libération de la femme. Les Disney mettent en scène des héroïnes qui sont cette fois l'égal des hommes : Mulan (1998) qui prend les armes à la place de son père, Pocahontas (1995), Belle (1991), qui se distingue par son intelligence et sa curiosité.

On note une revalorisation de l'intelligence, du courage et de la détermination. Ces héroïnes ne sont plus seulement jolies, mais deviennent actrices de leur vie. Le « prince sauveur » est mis progressivement à distance. Les « James Bond » connaissent une évolution semblable dès les années 1990, avec souvent des « méchantes » tout à fait convaincantes, telle Xenia Onatop (« elle est au-dessus » en russe), une tueuse psychopathe qui n'hésite pas à utiliser sa sexualité agressive pour tuer...ou « Jinx » - qui, de sucroît, est noire, - égale de Bond dans « Die another day ».

D'autres figures commencent à se démarquer dans la culture populaire. Ces héroïnes de fiction sont dotées de compétences physiques, d'intelligence, d'autonomie et de courage, qualités traditionnellement réservées aux héros masculins. On peut citer Lara Croft, héroïne de Tomb Raider qui incarne une aventurière intrépide, puissante et capable d'accomplir des exploits physiques. Elle marque une vraie rupture avec le modèle passif de la princesse, mais son personnage est encore cadré par les normes patriarcales à travers la sexualisation des corps. Lara Croft mais également Catwoman, Elektra sont souvent réduites à leur apparence, malgré leurs pouvoirs : elles sont fortes, mais leur force reste conditionnée par leur capacité à séduire.

Ces héroïnes ont ouvert la voie à une nouvelle représentation de la femme dans la fiction. Elles ont montré qu'une femme pouvait être au centre du récit, tenir un rôle d'action, défendre des causes et affronter le danger. Ces figures hybrides, puissantes et sexualisées reflètent les contradictions de l'époque : un début de prise de pouvoir des femmes dans la fiction, mais encore largement filtré par un regard masculin.

Le Temple s'écroule : l'ère de la superhéroïne féministe (années 2010 à aujourd'hui)

À partir des années 2010, la représentation des femmes dans la culture populaire connaît un changement notable. C'est l'avènement de femmes puissantes, indépendantes et symboles d'empowerment : les héroïnes ne sont plus seulement des figures d'action séduisante ; elles deviennent des porteuses de discours féministes,

incarnent des luttes pour l'égalité, l'indépendance et l'émancipation.

Les studios Disney, longtemps critiqués pour leur vision stéréotypée des femmes, amorcent un virage important : Elsa dans La Reine des Neiges (2013) refuse le rôle de la princesse à marier. Son histoire tourne autour de la maîtrise de ses pouvoirs et de sa relation avec sa sœur. Merida dans Rebelle (2012) rejette les conventions du mariage arrangé. Archère exceptionnelle, elle incarne la liberté de choix et la résistance aux rôles genrés.



James Bond mute aussi. Les « Bond girls » deviennent autonomes, et Daniel Craig achève – à tous les sens du terme – la saga en finissant en homme déconstruit.

C'est également la naissance de super-héroïnes féministes, comme Wonder Woman (2017) qui met en scène une héroïne à la fois forte, morale mais capable d'émotions.

Cette diversification des figures de référence s'accompagne d'un effort plus large pour représenter les femmes dans leur diversité, au-delà des héroïnes blanches, minces et hétérosexuelles. Le féminisme dans la culture populaire devient alors plus inclusif car on comprend que cette force ne doit pas être toujours incarnée par le même type de femme. Ainsi, *Encanto* (2021, Disney) met en scène des femmes colombiennes avec des corps, des caractères et des pouvoirs variés.

Barbie (2023) : bien qu'issu d'une icône de beauté formatée, le film

prend à contre-pied les clichés pour explorer la charge mentale, l'identité féminine, le patriarcat et la quête de sens. (cf. article IFCD 59)

Ce mouvement vers une plus grande diversité ne signifie pas que tout est acquis. Il s'accompagne de critiques légitimes sur l'instrumentalisation du féminisme dans les industries culturelles.

Ainsi, l'évolution de la représentation de la femme dans la culture populaire reflète les bouleversements profonds de nos sociétés : de la princesse passive attendant le prince charmant à la super-héroïne libre, complexe et engagée, c'est toute une vision de la féminité qui a été déconstruite puis redéfinie.

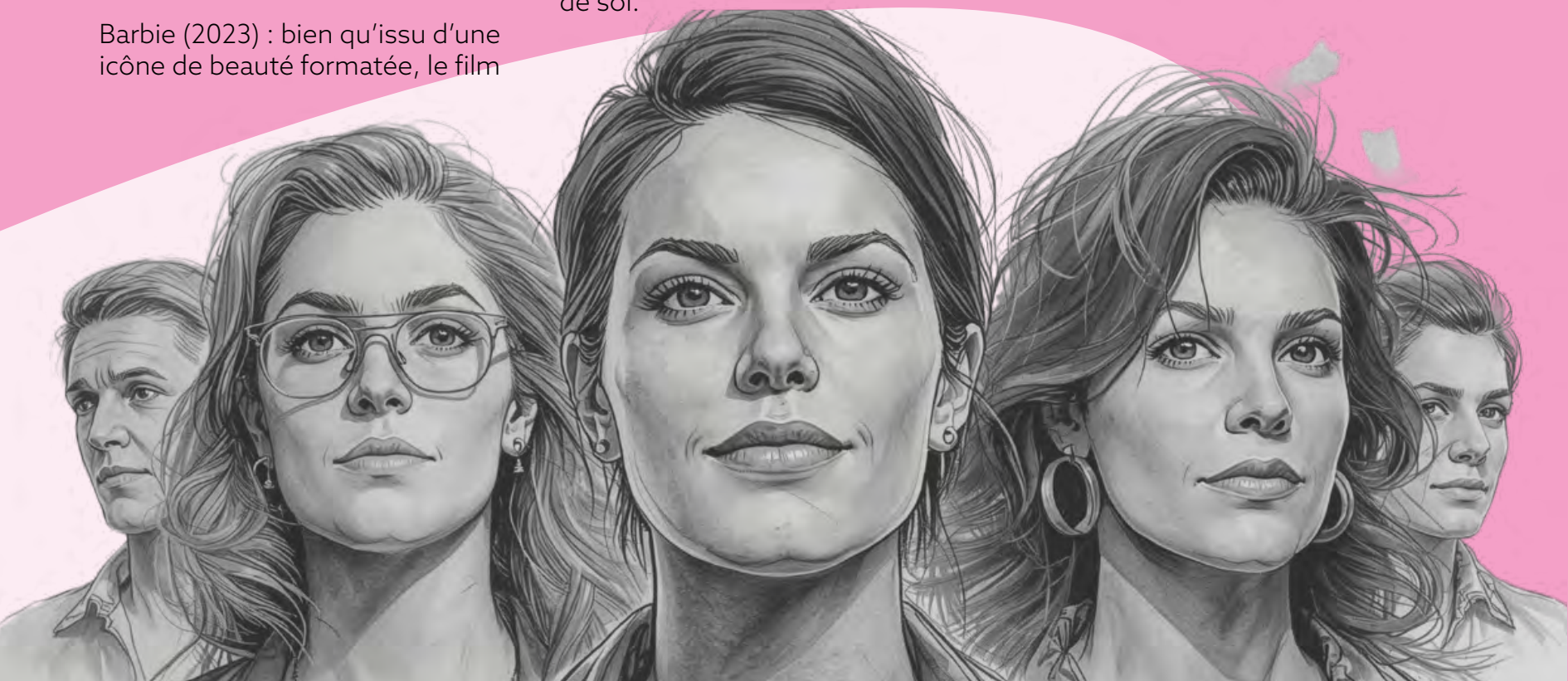
Ces nouvelles figures contemporaines offrent aux nouvelles générations des modèles d'émancipation, de résistance et d'affirmation de soi.

Enfin, cette transformation culturelle, bien qu'imparfaite, constitue un puissant levier de changement social : à travers ces récits et ces icônes populaires, c'est l'idée même de ce que peut - ou doit - être une femme qui est en train d'être repensée.

Ces interrogations sur la représentation de la femme dans la culture populaire et la féminité dans la vie réelle actuelle sont significatives et importantes, **et servent de fil conducteur au SFCD.**

Venez nous rejoindre pour apporter votre propre réflexion et échanger avec nous sur les dossiers qui nous intéressent au quotidien dans nos cabinets.

Dr Sophie Lellouche





JEUDI 2 AVRIL 2026
DE 8H30 À 17H30
SALON DE L'AVEYRON PARIS BERCY
17 rue de l'Aubrac, 75012 Paris

PROGRAMME

THÉMATIQUE 2026
Le rôle de l'assistant(e) dentaire en chirurgie

INSCRIPTION
JNAD-PARIS.FR

11È JOURNÉE NATIONALE DES ASSISTANTES DENTAIRES

08:30	OUVERTURE 8H30-9H10	Accueil des participants 8h30-9h00
09:10		Ouverture de la 11è Journée Nationale des Assistants Dentaires 9h00-9h20
09:15	MATINÉE 9H15-12H30	PRIX JNAD “Le rôle de l'assistant(e) dentaire en chirurgie” 9h15-10h15
		Visite de l'exposition - pause café 10h15-11h
		PRIX ROLAND ZEITOUN “Thème libre” 11h00-12h00
		Clôture des votes, remise des prix 12h00-12h30
12:30		
12:30	PAUSE 12H30-13H30	Pause déjeuner (panier repas offert) La parole est donnée aux exposants
13:30		
13:30	APRÈS-MIDI 13H30-17H30	Conférence : “Greffe sinusienne, protocole et rôle de l'assistant dentaire” Intervenantes : Dr. Laura CONSTANTINI et son assistante Irène CECARELLI 13h30-14h30
		Visite de l'exposition - pause café 14h30-16h30
16:40		Échanges sur les points forts de la journée 16h40-17h30



 **Codent**

 **ffcd**

PARTICIPEZ À L'ATELIER DU DR MARIE BRASSET

EBD : les nouvelles règles, concrètement au cabinet

Jeudi 2 avril, de 15h30 à 16h30, salle Carlades

Découvrez tous les ateliers de cette journée [ICI](#)

Des formations pour toute l'équipe du cabinet dentaire :

Chirurgiens-dentistes (CD)
Assistants(es) dentaires (AD)
Secrétaires...

- **Accompagner aux changements de pratique**
- **Promouvoir la prévention :**
prévention de difficultés administratives, prévention des pathologies de l'équipe dentaire, santé environnementale, violences faites aux femmes
- **Ouvrir des horizons thérapeutiques :**
aromathérapie, hypnose...
- **Sécuriser votre exercice :**
obligations réglementaires, CCAM, traçabilité...

*Syndiqué(e) au SFCD ou pas,
tout le monde peut suivre
les formations FFCD*

DES FORMATIONS PERSONNALISÉES ?

Une formation vous intéresse mais n'est pas programmée dans votre région ?

Constituez un groupe de minimum 15 personnes **et nous viendrons vous former chez vous.**

Comment ? Prenez contact avec Lemya.



CONTACT FFCD

Lemya Nadia :
06 19 36 44 87

Lundi et jeudi de
8h00 à 17h00

ffcd.contact1@gmail.com



ffcd formations
pour l'équipe
dentaire



Calendrier des formations 2026-2027

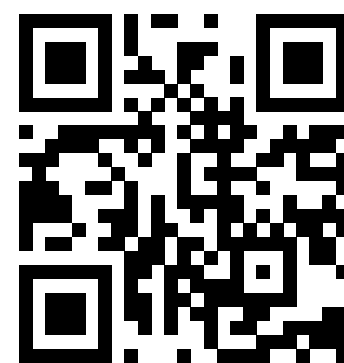
FORMATIONS À DISTANCE

THÈMES	DATE	PUBLIC
Radioprotection des patients au cabinet dentaire (à renouveler tous les 10 ans)	jeudi 4 juin ou jeudi 8 octobre	CD



**RÉSERVEZ
VOS FORMATIONS
DÈS MAINTENANT !**

**VOS FORMATIONS 2027
SONT DISPONIBLES**
sur notre site Internet



Restez connectés toute l'année,
de nouvelles formations, de nouvelles régions
et de nouvelles dates seront programmées !

www.sfcd.fr/formation/

FORMATIONS EN PRÉSENTIEL

dans votre région !

RÉGIONS	VILLE	THÈMES	DATE	PUBLIC
NOUVELLE AQUITAINE	LA ROCHELLE	Animer son équipe au quotidien	Jeudi 12 mars	AD+CD
	BORDEAUX	EBD 2025, génération sans carie : méthodes éprouvées et outils pratiques pour une prévention efficace	Jeudi 26 mars	AD+CD
		Recyclage AFGSU niveau II : formation destinée aux chirurgiens-dentistes et assistants (es) dentaires titulaire de l'AFGSU 2 depuis plus de 3 ans et moins de 4 ans. Obligatoire	Jeudi 11 juin	AD+CD
ÎLE DE FRANCE	ISSY LES MOULINEAUX	AFGSU Niveau 2 : Attention formation limitée à 12 personnes. Attestation à renouveler tous les 4 ans avec une journée de mise à jour des connaissances (Recyclage AFGSU 2). Obligatoire	3 JOURS : 19 et 20 mars et 9 avril	AD+CD
		Recyclage AFGSU niveau 2. Formation destinée aux chirurgiens-dentistes et assistants (es) dentaires titulaire de l'AFGSU 2 depuis plus de 3 ans et moins de 4 ans. Obligatoire	Jeudi 04 juin	AD+CD
	VILLIERS-LE-BEL	Accueil et prise en charge au cabinet dentaire des femmes victimes de violences. Obligatoire	Jeudi 11 juin	AD+CD
	ISSY LES MOULINEAUX	Adopter les bonnes postures au cabinet dentaire (TMS)	Vendredi 9 octobre	AD+CD
OCCITANIE	TOULOUSE	Accueil et prise en charge au cabinet dentaire des femmes victimes de violences. Obligatoire	Jeudi 28 mai	AD+CD
	MONTPELLIER	MIH : du diagnostic à la prise en charge	Jeudi 18 juin	AD+CD
	TOULOUSE	Le patient à risque	Jeudi 2 juillet	AD+CD
		Le composite dans tous ses états : injectable, usiné, fibré. Comment les utiliser au quotidien ?	Jeudi 15 octobre	AD+CD
		Restaurations contemporaines : préparations verticales (BOPT et Vertiprep), composite injecté et éclaircissement	Vendredi 16 octobre	AD+CD
		Numérique en santé appliqué au cabinet dentaire : Prise en charge, information, bon usage de la CCAM	Mardi 17 novembre	AD+CD
BRETAGNE	RENNES	L'aromathérapie en odontologie	Jeudi 8 octobre	AD+CD
		Travail à 4 mains et organisation de cabinet	Jeudi 24 septembre	AD+CD



FFCD est une association qui n'a pu exister que grâce à une belle histoire humaine de consœurs qui y ont cru et ont lancé cette dynamique en 2007.

En 2026, elle ne demande qu'à se développer dans toutes les régions avec le soutien de l'équipe de FFCD, élues et salariées, œuvrant avec convivialité et énergie.

FFCD c'est des formations dans votre région et en distanciel

Pour toute l'équipe du cabinet dentaire :

- Chirurgiens-dentistes (CD)
- Assistants(es) dentaires (AD)
- Secrétaires...

Syndiqué(e) au SFCD ou pas, tout le monde peut suivre les formations FFCD

- **Accompagner aux changements de pratique**
- **Promouvoir la prévention :**
prévention de difficultés administratives,
prévention des pathologies de l'équipe dentaire,
santé environnementale,
violences faites aux femmes
- **Ouvrir des horizons thérapeutiques :**
aromathérapie, hypnose...
- **Sécuriser votre exercice :**
obligations réglementaires, CCAM, traçabilité...



RÉSERVEZ VOS FORMATIONS DÈS MAINTENANT !

www.sfcd.fr/formation/

